ARGUMENTAIRE INITIAL DU GPE EN VUE DE L'HEBERGEMENT DE L'ÉDUCATION NE PEUT PAS ATTENDRE

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document fait suite à la demande du Conseil qui, lors de son audioconférence du 9 mars 2016, a chargé le Secrétariat d'élaborer un argumentaire en vue de l'hébergement de « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), nouveau fonds pour l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée, officiellement lancé au Sommet humanitaire mondial d'Istanbul, le 23 mai 2016.

1.2 L'ECW sera hébergé de manière provisoire par l'UNICEF pendant environ un an. À la fin de cette période, une décision sera prise quant à son hébergement permanent (à l'issue d'un processus d'examen indépendant). Il est entendu que cette période initiale permettra de définir les principales caractéristiques de conception du nouveau Fonds, de commencer à les mettre en œuvre et de les ajuster. Le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) travaillera en collaboration avec l'UNICEF à la définition de ces caractéristiques. Dans les mois qui viennent, le Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG), élaborera, avec l'appui d'un bureau d'études extérieur, différentes solutions de levée et d'attribution des fonds du GPE, y compris par des moyens de financement innovants. La présente note propose donc un argumentaire préliminaire qui pourra servir de base de réflexion à la fois pour la période d'hébergement assurée par l'UNICEF et pour le processus externe de sélection d'une solution d'hébergement permanent ; cette note est par ailleurs soumise à la plus large considération du Conseil s'agissant du financement stratégique et de la prochaine reconstitution des ressources.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Sur la base de la définition préliminaire exposée dans le texte « Education Cannot Wait: Proposing a Fund for Education in Emergencies » (Overseas Development Institute, mai 2016), le présent document propose une analyse initiale des implications d'un éventuel hébergement par le GPE. Il préconise une approche de l'hébergement qui maximise les synergies avec les dispositifs institutionnels actuels du GPE. Il explique les conséquences sur la gouvernance, les dispositifs

institutionnels, le travail de fond et les ressources du Secrétariat du GPE, et propose différentes solutions méritant d'être prises en considération.

2.2 Le GPE porte actuellement assistance à ses partenaires en situation d'urgence et de crise prolongée et continuera à le faire. Conformément au But n° 2 de son nouveau Plan stratégique, le GPE œuvre en faveur d'une éducation de qualité pour les enfants et les jeunes touchés par un conflit ou une situation de crise, y compris parmi les populations déplacées dans leur propre pays ou au-delà de ses frontières (réfugiés et migrants). Compte tenu du rôle fédérateur qu'il exerce dans les pays en crise et les pays accueillant des réfugiés, et de ses outils programmatiques, le GPE apporte une vision à plus long terme de la planification du développement du secteur éducatif dans le cadre d'interventions humanitaires. Le GPE contribue ainsi à réduire l'écart entre action humanitaire et action pour le développement.

2.3 De fait, 30 des 50 pays considérés en situation d'urgence par l'ONU[1] sont des pays partenaires du GPE (cf. Annexe 2). En outre, à une exception près, tous les pays en développement partenaires du GPE comptent des populations relevant de la compétence du HCR. On peut en conclure qu'il existe de fortes synergies entre les besoins des enfants des pays partenaires du GPE et les besoins auxquels la création de l'ECW se propose de répondre. L'hébergement de l'ECW pourrait ainsi permettre au GPE de mieux remplir sa mission et de réduire encore l'écart entre action humanitaire et action pour le développement.

2.4 Cet hébergement pourrait aussi permettre au GPE de valoriser son modèle de partenariat entre acteurs divers à l'échelle du monde et à l'échelle des pays. Au **niveau mondial**, le GPE a un atout appréciable : celui de travailler exclusivement à la mobilisation de ressources pour l'éducation. Il a un solide bilan en matière de gestion de la reconstitution des ressources et offre une puissante plateforme de communication et de relations extérieures, capable de développer une grande visibilité et un important soutien politique au bénéfice de l'ECW. En outre, le GPE a l'expérience de la création d'un fonds commun organisé autour de l'allocation de financements en fonction des besoins. Au niveau des pays, le GPE axe son travail sur l'amélioration de la planification, le dialogue politique, la responsabilité mutuelle et le financement afin de promouvoir des systèmes éducatifs pérennes, capables d'assurer les conditions d'un apprentissage équitable et de qualité à tous les enfants et tous les jeunes.

2.5 La proposition ECW appelle à l'établissement de deux grands « guichets de financement » – un **Mécanisme d'accélération** et un ***Breakthrough Fund***. La présente note expose une possibilité de mise en œuvre de ces guichets de financement, en s'appuyant sur la théorie du changement appliquée par le GPE et sur son engagement de renforcer la planification et la

[1] Y compris les pays ayant fait l'objet d'un appel au titre de l'Action humanitaire pour les enfants de l'UNICEF en 2016 ou d'un autre type de plan d'intervention d'urgence.

coordination du financement du secteur éducatif, et de créer des systèmes éducatifs pérennes, dans des conditions visant à faciliter le passage d'une situation d'urgence humanitaire vers un développement durable.

2.6 Comme le montre la figure ci-dessous, les types de financement proposés s'inspirent des financements actuels du GPE pour la planification et la mise en œuvre (ESPDG et ESPIG). Cette approche permettrait d'appuyer des interventions précoces en situation d'urgence tout en œuvrant à la mise en place de systèmes éducatifs pérennes - des systèmes ayant les capacités d'accueillir des enfants et des jeunes déplacés et les capacités de planification nécessaires pour se préparer à faire face avec résilience aux crises suivantes. Les pays pourraient ainsi évoluer progressivement de l'intervention d'urgence précoce et des financements d'urgence vers un financement de transition à moyen terme et finalement vers un financement soutenu de plus long terme.

Possibilité d'alignement de l'ECW et des financements de type GPE pour passer de l'urgence à la stabilité

<table>
<tr><td>Phases</td><td>Intervention précoce d'urgence</td><td>Transition</td><td>Redressement/Préparation à long terme</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">BREAKTHROUGH FUND
« L'ÉDUCATION NE PEUT PAS ATTENDRE »</td><td>Financements du GPE</td></tr>
<tr><td>Financements pour la planification</td><td>1. Financement pour une planification d'urgence</td><td>3. Financement pour une planification de transition</td><td>ESPDG – Financement pour la planification du secteur éducatif</td></tr>
<tr><td>Financements pour la mise en œuvre</td><td>2. Financement pour un programme d'urgence</td><td>4. Financement pour une mise en œuvre de transition (ou complémentaire)</td><td>ESPIG - Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation</td></tr>
<tr><td>Connaissances/ Biens mondiaux</td><td colspan="2">5. Mécanisme d'accélération de l'ECW</td><td>Activités mondiales et régionales/KGPE</td></tr>
</table>

2.7 L'idée n'est pas que le GPE soit responsable de la mise en œuvre de tous ces financements – mais qu'il travaille par le truchement de partenaires spécialisés dans les situations d'urgence

humanitaire (ses agents partenaires) et mobilise des organismes de coordination locaux ou régionaux, assurant ainsi le rassemblement des principaux acteurs de l'humanitaire et du développement autour d'un processus commun de planification d'urgence/sectorielle et de mise en œuvre des financements. Le GPE aura un rôle d'intermédiaire neutre, encourageant la collaboration entre les différents partenaires de l'humanitaire et du développement et réduisant la fragmentation dans le secteur éducatif.

2.8 Dans cette optique, quatre types de financements paraissent dignes de considération pour réaliser les objectifs du ***Breakthrough Fund*** tels que définis dans la proposition de l'ECW, à savoir : i) un financement pour la planification d'urgence; ii) un financement pour les programmes d'urgence visant à assurer la continuité des services, au besoin par des prestataires alternatifs en cas d'incapacité des pouvoirs publics; iii) un financement pour la planification de transition et iv) un financement pour la mise en œuvre qui fournira des fonds d'appoint de six mois à trois ans après la situation d'urgence. Ces financements pourraient aussi servir à fournir des fonds supplémentaires pour l'éducation des réfugiés aux pays d'accueil bénéficiant d'un ESPIG du GPE. Tous les pays seraient encouragés à évoluer vers des financements ESPDG/ESPIG du GPE plutôt que de faire appel de façon répétée aux guichets de l'ECW afin de favoriser une planification durable sur le long terme.

2.9 Une cinquième modalité de financement, alignée sur le « **Mécanisme d'accélération** » de la proposition ECW, fournira des fonds destinés à renforcer les capacités et le travail des grands acteurs internationaux, et à investir dans des biens mondiaux (amélioration des données et des informations et méthodes de prestation de service présentant un meilleur rapport coût/efficacité, par ex.). Les principaux acteurs assurant la coordination des interventions en situation d'urgence pour l'éducation (y compris le Cluster éducation et l'INEE) seraient donc des candidats potentiels à ce guichet de financement, aux côtés d'autres organisations humanitaires.

2.10 L'hébergement impliquera d'apporter des modifications au **dispositif de gouvernance du GPE**, allant notamment dans le sens d'une plus grande rapidité de prise de décision et d'une plus grande représentation des acteurs humanitaires au sein du Conseil d'administration et de ses Comités. La note présente différentes possibilités de mobilisation des forces vives du Groupe de pilotage de haut niveau en apportant des modifications au dispositif de gouvernance du GPE. Elle souligne en outre la détermination du GPE à inclure des partenaires de la société civile et des pays en développement dans tous les dispositifs de gouvernance à venir.

2.11 Il faudra, de plus, que le GPE modifie certains de ses **dispositifs financiers**. Le GPE est déjà habilité à détenir des fonds en fiducie de différents types de bailleurs ; sur décision du Conseil et sous réserve de l'accord de l'Administrateur fiduciaire, des fonds pourraient aussi être fléchés à

des fins spécifiques. L'approche la plus directe consisterait à utiliser le fonds fiduciaire actuel du GPE en procédant à une affectation théorique et à l'établissement de rapports par finalité des financements. L'Administrateur mène actuellement une révision de ses politiques et procédures dans l'optique d'affectations fermes pour des financements comme ceux du GPE ; il pourrait toutefois lui être demandé d'envisager la possibilité de créer des sous-comptes du Fonds du GPE permettant de flécher les contributions pour l'ECW. La création d'un Fonds financier intermédiaire (qui nécessiterait l'approbation du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale) est aussi une possibilité envisageable. La création d'une entité juridique séparée offrirait sans doute encore davantage de flexibilité pour l'utilisation d'instruments financiers plus complexes.

2.12 Il faudrait, par ailleurs, que le GPE **élargisse l'éventail des agents partenaires** pour offrir cette possibilité à davantage d'acteurs ayant l'expérience des situations d'urgence. Le GPE a diversifié avec succès son vivier d'agents partenaires depuis 2015 et a mis en place un processus d'accréditation d'ONGI pour ce rôle. Les agents partenaires du GPE sont à même de veiller efficacement à l'acheminement des fonds jusqu'aux OSC. Toutefois, dans une deuxième étape de développement de la plateforme, le GPE pourrait aussi étudier la possibilité de fournir des financements directement à ces partenaires au niveau des pays. Cette solution nécessiterait néanmoins la création d'une nouvelle entité juridique et de mécanismes alternatifs de supervision fiduciaire et de gestion des risques.

2.13 L'hébergement de l'ECW aura des conséquences en matière de **capacités et de ressources du Secrétariat,** qui devront être examinées de plus près. Il faudra donc adapter les structures de gouvernance, les guichets de financement et les capacités de gestion du GPE et renforcer son expertise en matière de réponse aux situations d'urgence tout en mettant en œuvre un nouveau plan stratégique et en apportant des améliorations au modèle opérationnel. Tout cela représente un défi considérable mais qui ne semble pas impossible à relever si la transition vers un hébergement par le GPE est soigneusement organisée.

2.14 Si le GPE héberge l'ECW, la réussite du dispositif devra être évaluée en tenant compte de l'augmentation substantielle des ressources globales consacrées à l'éducation et de l'augmentation significative du nombre des enfants et des jeunes en situation d'urgence et de crise prolongée bénéficiant d'une éducation de qualité, y compris parmi les populations déplacées dans leur propre pays et à l'extérieur de ses frontières. Dans un tel cas de figure, tous les pays membres du GPE auront des Plans sectoriels de l'éducation comprenant des activités ciblant les besoins des réfugiés et des personnes déplacées, et ces plans devront prendre en compte la préparation aux urgences, la construction de la paix et de la résilience. Le financement de l'éducation accédera à un statut plus élevé, bénéficiera d'une plus grande priorité et un lien sera effectivement établi entre les acteurs de l'intervention d'urgence et ceux du développement au bénéfice de leurs activités en faveur de

l'éducation. Des méthodes efficaces, ayant fait leur preuve, seront ainsi appliquées aux ressources de l'ECW et de meilleurs moyens de suivi et d'évaluation seront disponibles.

2.15 Prendre en charge l'hébergement de l'ECW présente certes des risques mais ne pas le faire n'en est pas dépourvu non plus. Cette dernière hypothèse présente en effet un risque particulièrement inquiétant de déplacement des fonds consacrés au travail du GPE dans les pays fragiles et touchés par un conflit et dans d'autres pays en développement partenaires à faible revenu, sans oublier celui d'une accentuation de la fragmentation de l'aide internationale à l'éducation.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision ci-dessous.

BOD/2016/06-XX—<u>Argumentaire relatif à l'hébergement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre »</u> - Le Conseil d'administration

1. salue le lancement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre » et, reconnaissant l'alignement entre ses objectifs et ceux du GPE mis en évidence dans le document BOD/2016/06 DOC 18, confirme son intérêt pour la prise en considération du GPE pour en assurer l'hébergement ;
2. précise qu'une analyse et des informations supplémentaires approfondies seront nécessaires pour que le Conseil puisse prendre une décision définitive sur l'hébergement de la plateforme, et compte tenu du lien existant avec le travail actuellement mené par le Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG), charge le Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le bureau d'études extérieur qui doit être engagé pour explorer plus avant les implications de l'hébergement de l'ECW et de faire rapport au Conseil lors de sa deuxième réunion en présentiel de 2016;
3. demande au Secrétariat de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'UNICEF à la conception et à l'élaboration de l'ECW.

4. ANNEXES

Annexe 1 – Argumentaire initial du GPE en vue de l'hébergement de L'éducation ne peut pas attendre (p. 8)

Annexe 2 – Pays membres et non-membres du GPE en situation d'urgence humanitaire (p. 29)

Annexe 3 – Instruments de financement innovants à explorer (p. 32)

Annexe 4 – Activités du GPE dans les pays fragiles et touchés par un conflit (p. 34)

ANNEXE 1 – ARGUMENTAIRE INITIAL DU GPE EN VUE DE L'HÉBERGEMENT DE L'ÉDUCATION NE PEUT PAS ATTENDRE

1. INTRODUCTION

1.1 La communauté internationale s'est réunie le 23 mai 2016 au Sommet humanitaire mondial pour lancer « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) après plus d'un an de préparatifs menés par un groupe de personnalités politiques et un groupe technique stratégique[2].

1.2 L'ECW, telle que définie dans une proposition finale préparée par Overseas Development Institute (ODI, mai 2016)[3], s'attachera à pallier les principales lacunes des efforts déployés au niveau mondial pour répondre aux besoins d'éducation des enfants et des jeunes touchés par des conflits et des crises. Ce but sera atteint par les moyens suivants : amélioration significative de la disponibilité de fonds au bénéfice de l'éducation dans les situations d'urgence ; renforcement de l'efficacité et de la coordination de la planification et des interventions ; amélioration des capacités ; responsabilisation. La proposition relative à l'ECW fixe l'objectif ambitieux d'une levée de fonds de l'ordre de 3,85 milliards de dollars américains au cours des cinq prochaines années de sorte que, progressivement, tous les enfants et les jeunes en âge d'aller à l'école qui sont touchés par des crises dans le monde puissent bénéficier d'une éducation de qualité d'ici à 2030.

1. 3 Pour sa première année, l'ECW sera hébergée, de manière provisoire, par l'UNICEF ; une solution permanente sera recherchée pour la suite. L'ECW sera conduite par un Groupe de pilotage de haut niveau multipartite, comprenant des représentants d'organisations bilatérales et multilatérales, des membres de la société civile, du secteur des grandes entreprises, de fondations et des représentants des pays en développement partenaires[4].

1.4 La présente note répond à la demande du Conseil qui lors de son audioconférence du 9 mars 2016 a chargé le Secrétariat de préparer un argumentaire évaluant les potentialités, défis et exigences opérationnelles liés à un éventuel hébergement de l'ECW par le GPE. Elle propose une approche qui permettrait à l'ECW de tirer parti – et de profiter d'un appui maximum – du modèle opérationnel, des guichets de financement et des ressources institutionnelles dont dispose le GPE. La note commence par cerner les difficultés rencontrées dans le cadre des interventions d'urgence et de l'apport d'assistance aux pays en situation de crise prolongée et esquisse l'approche adoptée par le GPE pour chacune de ces difficultés. Elle formule une proposition d'approche intégrée de l'hébergement de l'ECW et étudie comment le GPE pourrait tirer parti de ses atouts actuels pour

[2] Cette initiative était menée par un groupe de personnalités politiques réunies par Gordon Brown, envoyé spécial de l'ONU pour l'éducation mondiale, Tony Lake, Directeur général de l'UNICEF et Julia Gillard, Présidente du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et un Groupe technique stratégique interorganisations mené par le Canada et le Royaume-Uni.

[3] ODI (mai 2016). *Education Cannot Wait: Proposing a Fund for Education In Emergencies*. London: ODI. See also UNICEF (May 2016). *Education Cannot Wait: A Fund for Education in Emergencies – Case for Investment*. New York: UNICEF; *Draft Outcome Document of the Special Session on Education in Emergencies and Protracted Crises at the World Humanitarian Summit, 16 mai 2016*.

[4] Le HLSG comprend les membres suivants : Tariq Al Gurg, Directeur général de Dubai Cares ; Marie-Claude Bibeau, Ministre du Développpement international et de la Francophonie du Canada ; Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO ; Børge Brende, Ministre des Affaires étrangères de la Norvège ; Dean Brooks, Directeur du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence ; Julia Gillard, Présidente du Partenariat mondial pour l'éducation ; Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ; Justine Greening, Secrétaire d'État chargée du Développement international du Royame-Uni ; Jakaya Kikwete, ancien Président de la Tanzanie ; Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF ; Elias Bou Saab, Ministre de l'Éducation du Liban ; Gayle Smith, Administratrice de USAID (United States Agency for International Development) et Tove Wang, Directrice générale de Save the Children Norvège.

appuyer la collecte de fonds, la gestion financière et technique des fonds, le suivi et l'évaluation, la coordination du partenariat et la gouvernance.

1.5 La prise en charge de l'ECW par le GPE présente plusieurs avantages. En premier lieu, elle représente une occasion unique de faire le lien entre les financements humanitaires et de développement et d'assurer une planification et un financement pluriannuels pérennes de l'éducation des enfants et des jeunes touchés par des conflits et des crises, notamment parmi les populations déplacées de force. Ce document évoque aussi d'autres avantages comparatifs de l'hébergement de l'ECW :

- 1. Au vu de sa mission et de ses objectifs ainsi que des caractéristiques des pays en développement qui sont ses partenaires, le GPE travaille déjà dans des pays en situation d'urgence ou de crise chronique. Près de la moitié des pays partenaires du GPE sont touchés par un conflit ou en situation de fragilité. Il est significatif à ce propos que **sur les 50 pays dont la situation d'urgence est officiellement reconnue**[5], **30 soient membres du GPE**. Il faudrait certes modifier les critères d'éligibilité à l'aide de façon à intégrer les besoins des pays qui ne sont pas actuellement partenaires du GPE mais celui-ci dispose déjà d'une expérience importante du fonctionnement dans ce type de situations (cf. Annexe 2).

- 2. Le GPE a déjà mis sur pied de solides mécanismes pour répondre aux besoins des pays fragiles et touchés par un conflit – réduisant ainsi l'écart entre l'action humanitaire et l'action pour le développement, notamment par le financement de plans de transition pour le secteur de l'éducation et la mise en place de mécanismes de financement rapides et flexibles (Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit, qui comprend un Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction – cf. Annexe 4 pour un aperçu). Il s'agit d'innovations de taille, saluées par des analystes indépendants[6]. Le GPE n'a toutefois pas eu de financements suffisants pour éviter de demander aux pays en développement partenaires de sacrifier leurs propres fonds de développement dans les situations d'urgence. L'ECW offre au GPE l'occasion de régler ce problème.

- 3. Le GPE a une solide expérience de la coordination d'importants financements et de diverses parties prenantes au niveau des pays et au niveau mondial, afin de réduire la fragmentation de l'aide – ce qui est l'un des grands objectifs de la nouvelle plateforme. Il a plus de dix ans d'expérience du travail dans le cadre d'un partenariat multipartite ; sa structure de gouvernance, fondée sur la participation des membres et des groupes constitutifs, englobe bon nombre des partenaires de l'ECW, notamment des représentants des pays en développement partenaires en situation d'urgence. Le GPE a joué un rôle de fédérateur et d'intermédiaire qui est essentiel à tout travail avec des partenaires visant à réduire l'écart entre l'action humanitaire et l'action de développement dans le secteur éducatif.

- 4. Les financements du GPE pour la planification sectorielle, pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, combinés avec le projet de mise en œuvre d'une stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, s'inscrivent dans la droite ligne des grands guichets de financement envisagés pour l'ECW. Des modifications – notamment en matière d'implication des acteurs de l'aide humanitaire et d'accélération du processus décisionnaire – seront

[5] Pays ayant fait l'objet d'un appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2016 ou bénéficiant d'une autre forme de plan d'intervention d'urgence.

[6] Brookings a salué l'introduction par le GPE de « modalités qui lui permettent non seulement d'appuyer l'entrée de nouveaux EFC dans le partenariat mais aussi de continuer à répondre aux besoins d'éducation des jeunes lorsque des pays stables sont frappés par une crise ou une catastrophe » (Winthrop et Matsui, 2013, "A new agenda for education in fragile states," pp. 42-44) ; voir aussi Menashy et Dryden Peterson, 2015, "The Global Partnership for Education's Evolving Support to Fragile and Conflict Affected States."

nécessaires pour permettre au GPE de gérer efficacement les cas d'urgences soudaines. D'autres modifications seront nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des pays qui ne sont pas actuellement admissibles aux financements du GPE et pour inclure l'éducation des réfugiés dans les programmes sectoriels nationaux. Toutefois, les structures et modalités opérationnelles du GPE forment une base solide sur laquelle il sera possible de s'appuyer, en particulier dans les situations de crises prolongées.

1.6 La note souligne en outre certaines difficultés et certains risques qu'il faudra traiter si le GPE assume l'hébergement de l'ECW. En particulier :

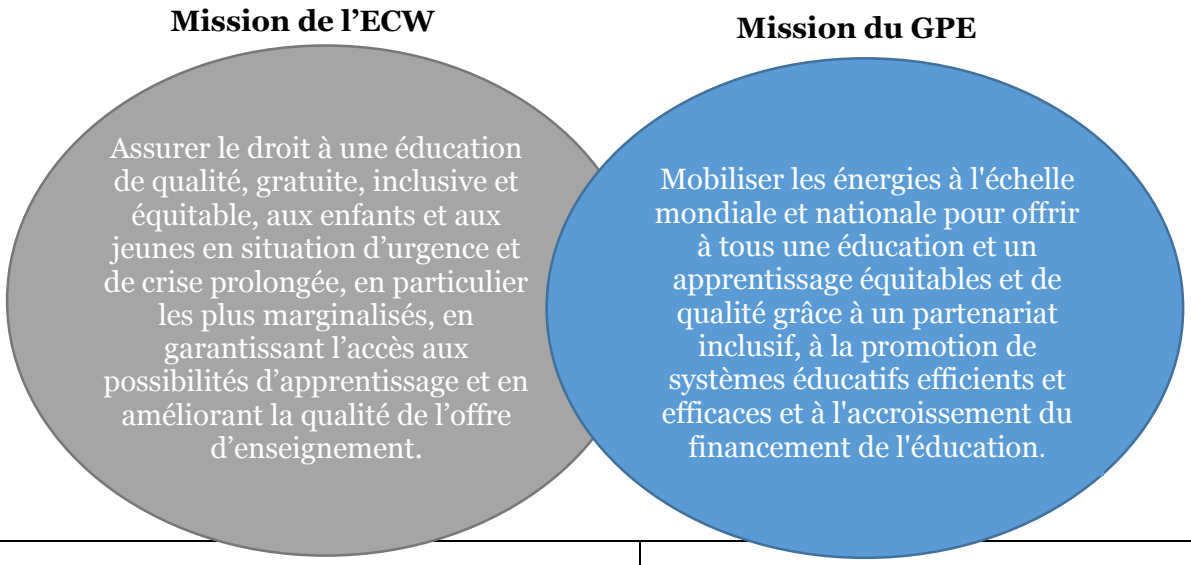
- Le GPE devra disposer des capacités nécessaires à la planification et à la supervision de mécanismes de financement destinés à la planification et à l'intervention d'urgence ; il devra aussi acquérir des capacités techniques pour assurer une meilleure coordination et la complémentarité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, tant au niveau des pays que des régions. Pour assurer le succès de cette entreprise, le GPE pourra tirer parti de la façon dont il a lui-même résolu par le partenariat des problèmes persistants de coordination et de prévisibilité du financement de l'éducation dans les pays à faible revenu.

- Le GPE devra accroître ses capacités pour travailler dans un plus large éventail de pays (y compris dans des pays à revenu intermédiaire qui accueillent des réfugiés et sont touchés par des crises régionales). Il devra aussi inclure dans la planification la nature volatile des urgences – qui sont souvent prolongées, complexes et consécutives à un conflit. Il devra en outre se tenir prêt à assumer des charges supplémentaires (en termes de coûts et de sécurité), liées aux efforts déployés pour répondre aux besoins de populations en situation de vulnérabilité et d'insécurité extrêmes.

- Le financement du Fonds risque d'être un défi de taille au vu des niveaux envisagés pour l'ECW (objectif de 3,85 milliards de dollars sur cinq ans). Autre défi important que le GPE a déjà commencé à étudier : il faudra trouver des solutions de financement nouvelles et innovantes, tant pour la levée que pour l'acheminement des fonds, afin d'atteindre le volume de financement envisagé dans la proposition relative à l'ECW. Quoi qu'il en soit, si le GPE héberge l'ECW, il lui faudra concevoir avec soin un mécanisme d'allocation qui permette une répartition équitable de ressources restreintes entre de nombreux besoins, et la mobilisation des fonds existants et nouveaux en établissant des priorités et en faisant preuve de suffisamment de souplesse pour pouvoir réagir en cas de crises nouvelles ou soudaines.

2. L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE ET DE CRISE PROLONGÉE : ALIGNEMENT AVEC GPE 2020 ET DÉFINITION DES PROBLÈMES

2.1 La proposition relative à l'ECW se fonde sur le constat qu'à l'échelle mondiale de nombreux enfants et jeunes sont privés de leur droit à l'éducation dans les pays en situations d'urgence et de crise prolongée. Le GPE s'est fixé huit principes qui encadrent ses travaux et ses objectifs. L'un de ces principes est le suivant : « La concentration de nos ressources sur l'apprentissage, l'équité et l'inclusion des enfants et des jeunes les plus marginalisés, notamment ceux qui vivent dans un pays fragile ou touché par un conflit ». Le GPE, partenaire clé de la création de l'ECW, entend continuer à soutenir ses objectifs et son développement. Dans cette optique, il est donc important de comprendre en quoi les objectifs du GPE et ceux de l'ECW se recoupent.



Objectifs de l'ECW	Liens avec GPE 2020
1. **Engagement politique** – Le renforcement de l'engagement des gouvernements, des bailleurs et des acteurs de l'humanitaire et du développement accroît la proportion des enfants et des jeunes bénéficiant d'une éducation de qualité en situation de crise.	1. **Mission du GPE ; Principes du GPE** et **But 2** (orientés vers l'inclusion des enfants touchés par des conflits et des crises) ; Objectif 5 « Renforcer le partenariat »
2. **Planification et réponse conjointes** – Les nouvelles crises aiguës conduisent à l'élaboration de plans pluriannuels chiffrés et conjoints, soutenus par une meilleure coordination et des mécanismes de financement nationaux visant la pérennité à long terme.	2. **Objectif 1** : Renforcement de la planification et de la mise en œuvre des politiques par des plans sectoriels nationaux fondés sur des données probantes, l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, des capacités de développement et un meilleur processus de suivi-évaluation.
3. **Mobilisation et décaissement de nouveaux financements** – La mobilisation et le décaissement de fonds supplémentaires prévisibles augmentent dans le secteur éducatif en contexte de crises.	3. **Mission du GPE** et Objectif 4 « Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité »
4. **Renforcement des capacités** – Les capacités nationales et internationales de réponse aux crises et de coordination augmentent dans le secteur de l'éducation.	4. **Objectif 1 –** Renforcement de la planification et de la mise en œuvre et Objectif 5 « Renforcer le partenariat »
5. **Responsabilisation** : – Des données et une analyse de qualité disponibles en temps réel appuient la sensibilisation, la planification, la mise en œuvre et la reddition de comptes du secteur éducatif en contexte de crises.	5. **Objectif 2** : Encourager la responsabilité mutuelle par une concertation inclusive sur l'action à mener et par le suivi ; Objectif 5 – « Renforcer le partenariat ».

2.2 À l'échelle internationale, on constate une prise de conscience des difficultés rencontrées par le système humanitaire. Ces dernières années, malgré la hausse des ressources globales consacrées aux interventions humanitaires et les progrès considérables accomplis en matière de coordination et

d'efficacité des réponses aux catastrophes naturelles, le niveau global des ressources n'a pas suffi à couvrir l'augmentation des besoins[7]. Le système humanitaire a, en particulier, de plus en plus de mal à répondre efficacement à des crises chroniques et complexes (crises politiques ou conflits), qui s'étendent sur plusieurs années et sont souvent d'envergure régionale. Pour illustrer ces difficultés, précisons que sur les 58 pays qui recevaient une aide humanitaire en 2014, 49 (84 %) en recevaient chaque année depuis au moins cinq ans, et 40 en étaient à leur dixième année consécutive d'aide humanitaire (ANLP 2015). Dans de tels cas, les limites entre aide au développement et intervention humanitaire sont de plus en plus floues.

2.3 Les interventions humanitaires accordent une place croissante à l'éducation et des améliorations notables ont été faites en matière de coordination et d'établissement de normes minimales d'intervention. L'approche du Cluster éducation du CPI (Comité permanent interorganisations codirigé par l'UNICEF et Save the Children) présentée dans le cadre du programme de réforme humanitaire comprend un solide mécanisme de coordination rassemblant l'ONU et d'autres acteurs pour mieux coordonner l'évaluation des besoins d'éducation et la réponse à donner au niveau des pays et du monde. Le Réseau interorganisations pour l'éducation en situations d'urgence a également proposé des contributions importantes, notamment l'élaboration de normes minimales de préparation, intervention et relèvement pour l'éducation en situations d'urgence[8]. Par ailleurs, la coordination entre l'UNICEF et le HCR a été améliorée pour apporter une réponse plus cohérente aux crises complexes dans lesquelles sont impliqués de nombreux réfugiés et personne déplacées[9]. Le GPE a contribué à cet effort de coordination, par le biais de son soutien à la planification de transition du secteur éducatif et de son Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit, sans oublier, plus récemment, son protocole d'entente avec le HCR[10].

2.4 D'importantes difficultés subsistent néanmoins sur deux axes principaux :

- La nécessité d'une meilleure analyse des besoins d'éducation d'urgence, d'une meilleure coordination des interventions et d'un apport de financement dès la survenance d'un état d'urgence ; la nécessité d'améliorer la production des données et des informations, de trouver des méthodes innovantes, d'un bon rapport efficacité/coût pour l'apport de services aux populations déplacées de force.

- La nécessité d'une planification et d'un financement pluriannuels prévisibles dans des situations d'urgence chroniques et complexes, type de crises que connaissent la plupart des enfants et des jeunes déscolarisés.

2.5 L'ECW répond à ces deux grands défis par la création d'un nouveau fonds et de deux guichets de financement principaux :

- un « **Mécanisme d'accélération »** destiné à investir dans des biens mondiaux et à fournir un financement de base aux titulaires d'un mandat de l'ONU et aux autres prestataires pour étendre la portée et améliorer la qualité de leur travail ;

[7] ALNP. (2015). *The State of the Humanitarian System*. ALNAP Study. Londres: ALNAP/ODI; UNOCHA. 2016. *Global Humanitarian Overview*. New York: UNOCHA.

[8] INEE. (2010). *Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement – Un engagement pour l'accès, la qualité, et la responsabilité*. http://www.ineesite.org/fr/minimum-standards

[9] UNICEF-UNHCR (Jan. 2015) *Cooperation in Refugee Operations. Letter of Understanding*. (Guidance for Technical areas for the development of a country work plan and joint plan of action). http://educationcluster.net/wp-content/uploads/2015/02/UNICEF_UNHCR_LoU_Technical-Notes_UNICEF-UNHCR-28-Jan-2015.pdf

[10] http://www.globalpartnership.org/content/memorandum-understanding-between-gpe-and-unhcr

- un ***Breakthrough Fund*** destiné à fournir des financements pour l'évaluation des besoins/la planification et la mise en œuvre des plans.

3. INTÉGRATION DES FINANCEMENTS ET DES ACTIONS DE L'ECW ET DU GPE

3.1 L'ECW a pour objectif de base d'unir les acteurs mondiaux et nationaux « pour apporter une réponse commune, plus ambitieuse, en phase avec la politique et les plans nationaux dans les situations d'urgence et au-delà » : le modèle de partenariat que le GPE applique depuis plus de dix ans a une visée très similaire. Le GPE est à la fois un fonds mondial et un partenariat ; il mobilise des financements fournis par des bailleurs des secteurs public et privé tandis qu'au niveau des pays, il fédère les efforts de planification du secteur éducatif, un dialogue politique inclusif et des processus de suivi et de financement. Le GPE ne se charge pas de la mise en œuvre – il fournit ses financements par le truchement de divers agents partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris des organisations non gouvernementales internationales (ONGI). Il a élaboré un modèle d'attribution fondé sur les besoins qui garantit que les fonds communs bénéficient aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables sur le plan éducatif. De récentes réformes ont encore renforcé ce modèle opérationnel[11].

3.2 La présente note propose une approche qui permettra à l'ECW de tirer parti des atouts des méthodes actuellement appliquées par le GPE à l'éducation en situations de crise et d'urgence. Les principaux avantages d'une telle démarche sont de trois ordres : seul partenariat multipartite et fonds commun pour l'éducation d'envergure mondiale, le GPE est particulièrement bien placé pour faciliter la coordination de l'action l'humanitaire et de l'action de développement et réduire l'écart entre elles ; il a une solide expérience de la mise en œuvre d'une formule d'allocation fondée sur les besoins, visant à garantir que les ressources atteignent les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sur le plan éducatif ; en outre, il a un mandat, unique en son genre, de promotion de la collaboration et de la coordination.

3.3 Comme le montre l'exposé joint en Annexe 4, dans les situations d'urgence et de crise, le GPE applique une méthode progressive qui permet de traiter les difficultés en souplesse et d'optimiser les résultats des programmes mis en œuvre dans les pays en crise. Le GPE finance des interventions éducatives qui accompagnent les enfants tout au long des progrès du pays, depuis la phase de redressement jusqu'à celle d'un développement à plus long terme, en passant par la préparation des crises futures. L'hébergement de l'ECW constitue une occasion pour le GPE de s'appuyer sur sa structure actuelle pour renforcer la coordination et la prévisibilité de l'aide à l'éducation en situation de crise et réduire la fragmentation des financements consacrés à l'éducation.

3.4 Par ailleurs, depuis 2010, le GPE a perfectionné ses capacités opérationnelles pour mieux répondre aux situations d'urgence et de crise des pays en développement partenaires (cf. Annexe 4).

- Les financements du GPE alloués aux plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTSE) permettent la réalisation d'évaluations des besoins et l'élaboration d'une réponse coordonnée débouchant sur un cadre commun sur lequel le Gouvernement peut s'appuyer pour aligner les efforts de développement et les actions humanitaires autour d'activités de reconstruction initiale dans le secteur de l'éducation. Le PTSE peut aussi contribuer à faire le lien entre un plan d'intervention humanitaire et les priorités de développement du secteur à plus long terme. Douze

[11] Au cours des dix-huit derniers mois, le GPE a apporté d'importantes réformes à son modèle opérationnel afin de disposer des fondements nécessaires pour mener à bien sa Stratégie 2020. Parmi ces réformes, citons : de nouveaux principes directeurs définissant les rôles et responsabilités et fixant les normes de responsabilité mutuelle indispensables à la bonne coordination au niveau des pays ; une attention accrue pour l'examen de la qualité, le suivi des financements et la supervision fiduciaire ; l'introduction d'une stratégie de suivi-évaluation, d'un cadre de résultats et d'une stratégie d'échange des connaissances et des bonnes pratiques.

PTSE sont en cours d'application avec le soutien du GPE. Par ailleurs, les directives relatives aux PTSE ont été actualisées pour mieux prendre en compte les besoins de planification propre aux États fragiles et touchés par un conflit et y intégrer des outils analytiques spécifiques aux situations de conflit.

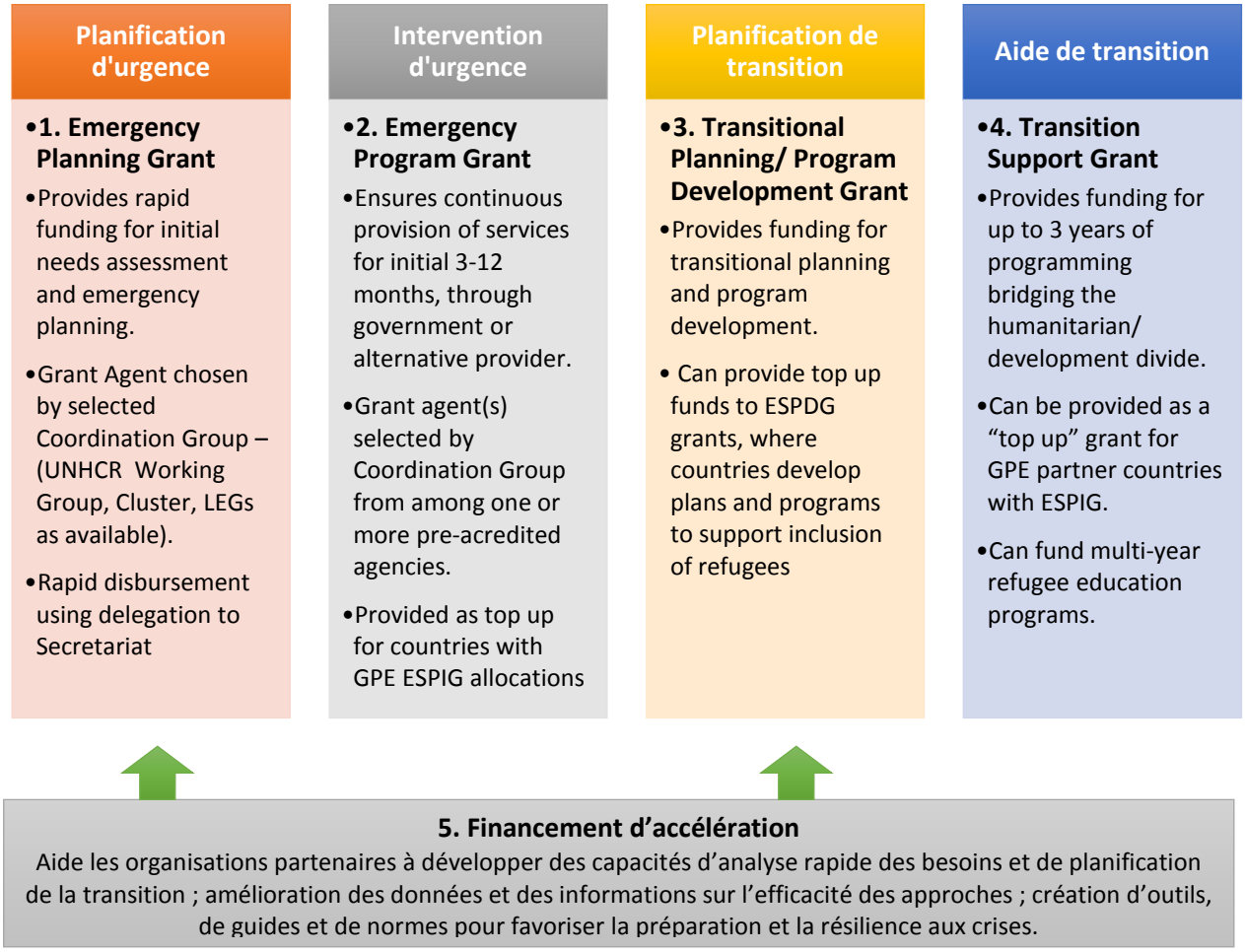
- La préparation aux situations de crise est considérée comme une priorité par le GPE qui en encourage l'inclusion dans les mécanismes de dialogue sectoriel et dans la planification de l'éducation, y compris dans les pays qui ne sont pas touchés par une crise. Le guide du GPE pour la préparation du plan sectoriel d'éducation, rédigé en coopération avec l'IIPE et récemment révisé, établit des normes minimales applicables à tous les plans sectoriels. Ces outils permettent une intégration concrète de capacités de résilience, de protection et de pérennité dans les plans de développement du secteur éducatif des partenaires du GPE.

- Le Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit du GPE permet aux pays de reprogrammer des financements du GPE en cours pour faire face à des besoins d'urgence ; de plus, le Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction prévoit la possibilité d'un décaissement sous huit semaines de 20 % de la somme allouée au titre d'un financement du GPE en cas de survenance d'une situation d'urgence ou de crise, à utiliser dans un délai d'un an, sur la base de l'évaluation des besoins par le Cluster éducation et sous réserve de l'accord du groupe local des partenaires de l'éducation. Les pays demandent ensuite le décaissement des 80 % restant dans le cadre d'un programme de développement à plus long terme par le biais d'un ESPIG. Ce dispositif permet de faire le lien entre une intervention d'urgence de court terme et les besoins de développement à plus long terme.

3.5 L'approche progressive adoptée par le GPE pour la planification du secteur de l'éducation et ses financements pour la mise en œuvre des plans sectoriels pourraient servir de base à sa prise en charge de l'ECW. En plus de ses financements pour la planification sectorielle et la mise en œuvre des plans, le GPE pourrait proposer deux cycles plus courts de planification/mise en œuvre. Les pays pourraient être encouragés à évoluer progressivement vers un développement plus durable en sortie de crise, notamment pour améliorer leur préparation et leur résilience aux situations de crise. La coordination régionale pourrait également être encouragée.

3.6 La figure 1 ci-dessous expose de manière schématique la manière dont le financement de l'ECW pourrait fonctionner aux côtés des guichets de financement existants du GPE. Les quatre colonnes reprennent les principaux axes d'intervention proposés pour l'ECW : amélioration de la planification d'urgence et du financement de l'intervention d'urgence ; amélioration de la planification et du financement des interventions pluriannuelles de redressement pour les crises prolongées. La possibilité de financement des capacités et des biens mondiaux, par le biais du mécanisme d'accélération, est représentée en bas du diagramme.

Figure 1 : Financements d'urgence et de transition en cas d'hébergement du Fonds par le GPE



3.7 Dans cette structure, cinq « guichets de financement » principaux sont jugés envisageables dans le cadre du *Breakthrough Fund* et du « Mécanisme d'accélération », en phase avec les modalités de financement du GPE ainsi qu'avec les objectifs et la proposition de conception de l'ECW.

1. **Financement pour la planification d'urgence -** Ce financement a pour finalité principale de favoriser la coordination (tant au niveau des pays que des régions), de permettre une évaluation rapide des besoins, de concevoir un programme d'urgence sur douze mois maximum et d'organiser une campagne d'information de haut niveau sur la situation d'urgence. L'élément déclencheur du financement sera un appel d'urgence de la part d'un Gouvernement ou d'une institution de l'ONU (OCHA, HCR ou UNICEF). Le financement sera fourni par l'intermédiaire d'un agent partenaire, sélectionné par un organe de coordination sur la liste des agents pré-accrédités par le GPE. L'organe de coordination rassemblera des représentants du Cluster éducation, du Groupe local des partenaires de l'éducation et d'autres organes de coordination des situations d'urgence ou de l'action pour les réfugiés. Les procédures de requête seront légères et devront être approuvées sous deux semaines après présentation de la requête au Secrétariat du GPE par délégation d'autorité. Le Secrétariat assurera l'examen de la qualité et l'assistance technique (*rôle similaire à celui assumé par le Secrétariat pour les ESPDG*).

2. **Financement pour le programme d'urgence -** Ce financement servira à financer la fourniture de services d'urgence pendant douze mois maximum. Il sera fourni par le biais d'agents partenaires pré-accrédités qui veilleront à ce que les fonds soient versés aux pouvoirs

publics ou à d'autres prestataires, le cas échéant. S'agissant des pays qui bénéficient déjà d'un ESPIG ou d'une allocation du GPE, ils pourront continuer à utiliser la politique de financement accélérée et le cadre opérationnel du GPE pour utiliser les allocations de l'ESPIG ou en réorienter la finalité ; dans ce cas, le financement servira à remplacer ou à compléter l'allocation totale de l'ESPIG de sorte que les besoins d'urgence ne repoussent pas les objectifs de développement à plus long terme. Ce dispositif permettra l'apport immédiat d'une aide en cas de crise, acheminée par l'intermédiaire des organismes existants, fournissant des financements « complémentaires » correspondant à un appel consolidé, sous réserve qu'un niveau de financement de référence soit déjà atteint pour l'éducation. Ce mécanisme de réponse rapide pourra servir notamment à couvrir les frais de démarrage (accès temporaire, fournitures essentielles ou stocks de secours, aide psychosociale, gestion de l'information, campagnes de retour à l'école, etc.). Les requêtes devront être examinées et approuvées rapidement, ce qui nécessitera une délégation d'autorité à un Comité ou au Secrétariat.

3. **Financement pour une planification de transition -** Ce financement appuiera un plan de transition pour le secteur de l'éducation ou une évaluation chiffrée des besoins d'éducation en situation d'urgence en lien avec un PSE existant. Il permettra de préciser la façon dont travailleront le secteur éducatif officiel et l'éducation informelle pour rétablir les services éducatifs et en fournir de meilleurs, sur la base d'un financement par les pouvoirs publics et les acteurs de prestation directe. Le plan devra formuler des recommandations sur les modalités à privilégier au niveau des pays pour l'acheminement des fonds. Au besoin, un mécanisme de coordination pourra également être financé. Du point de vue portée et montant, ce financement sera similaire à une combinaison des ESPDG et PDG actuels. Ces plus petits financements devront également pouvoir être approuvés sous deux semaines par voie de délégation d'autorité au Secrétariat, qui se chargera aussi de l'examen de la qualité et de l'assistance technique (*comme pour les ESPDG du GPE*).

4. **Financement pour l'aide de transition -** Ce financement apportera un appui pluriannuel à un plan national destiné à rapprocher et consolider les plans humanitaires, sectoriels et autres.

 - Il s'agira d'un financement ponctuel dans le cas des pays qui ne sont pas éligibles à un ESPIG du GPE. Tous les pays bénéficiant d'un financement d'aide de transition seront encouragés à devenir des membres du GPE à part entière et à rejoindre un groupe constitutif.

 - S'agissant des pays éligibles à un ESPIG, ce financement pourra être utilisé pour compléter l'allocation ESPIG (avec des frais de transaction très faibles en cas de recours au même agent partenaire) afin de remettre en état le système éducatif et répondre aux besoins d'éducation des personnes déplacées ou réfugiées. Dans certains cas rares, il pourra être envisagé de l'utiliser pour financer un programme long d'éducation des réfugiés en parallèle du programme sectoriel national bien que, dans toute la mesure du possible, les fonds doivent servir à assurer une intégration durable des enfants réfugiés dans le système éducatif national. Ce financement est similaire à l'ESPIG et sera assorti d'un mécanisme similaire d'examen de la qualité pour garantir le bon emploi des fonds. Les résultats du programme, tels que définis, seront les critères de réussite de ce financement. Il convient de noter que dans les pays bénéficiant déjà d'un ESPIG, le même agent partenaire ne sera pas nécessairement employé. En fonction du contexte, une approche duelle pourra être retenue, un agent partenaire continuant à s'occuper du travail de développement tandis qu'un autre supervisera la fourniture directe du service.

5. **Financement d'accélération -** Le but de ce financement est de renforcer les capacités mondiales en matière d'évaluation des besoins, d'échange de bonnes pratiques et d'amélioration des méthodes de gestion des données et des informations. Ces financements serviront en premier lieu à élargir la portée et la qualité du travail des acteurs de coordination et des détenteurs de

mandat du secteur. Ce mécanisme appuiera des « activités amont » comme l'élaboration d'instruments de financement innovants.

3.8 Dans les pays membres du GPE, en particulier ceux disposant d'un Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) ou d'une allocation ESPIG, des fonds peuvent être proposés pour « compléter » un financement existant : cette procédure permet une réorientation et un décaissement rapides des fonds, en cas de survenance d'une situation d'urgence soudaine, tout en garantissant que le financement pour le développement ne soit pas utilisé à des fins d'urgence.

3.9 Dans les pays qui ne disposent pas d'une allocation ESPIG du GPE, ces financements seront proposés sous forme ponctuelle, selon les procédures indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

3.10 Autant que de possible, il conviendra d'exploiter les occasions où ces fonds pourront être versés en tant que « fonds de contrepartie » afin de dynamiser les appels d'urgence.

3.11 Les guichets de financement de l'ECW suivront, dans toute la mesure du possible, le modèle opérationnel national du GPE qui confie la coordination à un Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) sous la conduite du Gouvernement et avec l'appui d'une agence de coordination qui coordonne la concertation sur la conception et la mise en œuvre des plans et programmes. En situation d'urgence, il peut arriver qu'il n'y ait pas de Gouvernement légitime ; dans ce cas, il convient d'établir un dispositif de remplacement chargé de jouer de facto le rôle du GLPE, en consultation avec les groupes de coordination existants de l'ONU et d'autres organisations humanitaires et du Cluster éducation.

3.12 Il est proposé que le GPE fasse appel à des agents partenaires pré-accrédités (sur la base de normes transparentes de supervision fiduciaire et de gestion) de sorte que les fonds puissent être rapidement mobilisés et décaissés. Chacun des cinq guichets devra être assorti de ses propres directives et cadre de suivi.

3.13 Les critères d'allocation et d'éligibilité aux cinq guichets de financement devront être définis plus précisément. Il est clair qu'un important travail devra être effectué pendant la phase d'hébergement provisoire. Dans un premier temps, il est recommandé que le GPE utilise le lancement d'un appel humanitaire par une institution de l'ONU comme élément déclencheur d'une allocation de fonds. Plutôt que de représenter une requête de financement ECW, les pays seront encouragés à passer à un guichet de financement à plus long terme (modalité ESPIG du GPE par exemple) mettant l'accent sur la pérennité et la prévisibilité du financement national ainsi que sur la préparation aux urgences.

3.14 Il sera nécessaire d'affiner la base d'allocation des fonds. Néanmoins à titre indicatif :

- S'agissant des financements pour la planification, l'allocation pourrait être forfaitaire (par ex. USD 500 000 pour chaque).

- S'agissant des financements axés sur la mise en œuvre, une formule d'allocation simple définie sur la base d'un coût estimé par enfant et par an multiplié par le nombre d'enfants concernés pourrait servir de référence pour l'établissement d'un niveau cible de financement par pays. Néanmoins, le niveau de ressources pouvant être débloquées par pays en fonction de ce niveau cible devra tenir compte des ressources globales disponibles pour l'ECW afin de déterminer la proportion de la cible pouvant être financée. Des efforts intensifs de levée de fonds pourraient alors être déployés auprès des partenaires, notamment par le biais de

financements ciblés et la création de fonds « pop-up » éphémères pour obtenir les fonds manquants.

- Des exigences de cofinancement avec les Gouvernements concernés ou d'autres mécanismes d'appel d'urgence et des bailleurs pourraient aussi être envisagées mais les possibilités en seraient très variables en fonction de la région et du contexte. Les capacités d'abonder un financement destiné à des réfugiés arrivant d'un pays voisin ne seront, par exemple, pas les mêmes pour un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieur ou un pays à faible revenu qui connaît un conflit ou vient de subir une catastrophe naturelle dévastatrice ; ces facteurs pourront influencer la méthode d'allocation.

3.15 La création de sous-comptes du Fonds du GPE pour le financement d'activités particulières à un pays et le financement de contrepartie pour appuyer ces financements sont traités à la section 5 ci-dessous. L'extension du vivier d'agents partenaires pré-accrédités pour assumer le rôle de gestionnaire des fonds est étudiée à la section 6.

Tableau 1 : Alignement entre les guichets de financement de l'ECW et les financements du GPE dans les pays éligibles et non éligibles à l'ESPIG

	Pays membres du GPE	**Pays non-membres du GPE et PDP ne bénéficiant pas d'un ESPIG**
Planification et intervention d'urgence 0-6 mois	Le GLPE amorce le dialogue sur le mode de réponse aux besoins d'urgence ; coordination avec le Cluster éducation et/ou d'autres organisations humanitaires ou groupes de travail.	Les structures de coordination et de dialogue aux niveaux national et régional sont constituées sous la conduite des représentants des pouvoirs publics compétents ou (à défaut) de l'institution de l'ONU compétente, y compris les acteurs principaux de l'action humanitaire et du développement.
	Le GLPE sélectionne, en accord avec le Cluster, un agent partenaire pré-accrédité, chargé de recevoir les fonds d'un **financement pour la planification d'urgence.**	Un organe de coordination sélectionne une organisation chargée de recevoir le **financement pour la planification d'urgence** à partir de la liste de pré-accréditation.
Planification et intervention d'urgence 0-6 mois	Achèvement de l'évaluation des besoins et du plan d'urgence.	Achèvement de l'évaluation des besoins et du plan d'urgence.
	Le financement pour le programme d'urgence est versé à un ou plusieurs agents partenaires sélectionnés à partir de la liste de pré-accréditation du GPE, sur la base des recommandations du GLPE, en consultation avec le Cluster éducation ou Dans les pays partenaires du GPE bénéficiant d'une allocation ESPIG, le financement est versé à titre de fonds complémentaires – sur la base des politiques	**Le financement pour le programme d'urgence** est versé à un ou plusieurs agents partenaires sélectionnés à partir de la liste de pré-accréditation du GPE, sur la base des recommandations de l'organe de coordination.

	de financement accéléré et des directives opérationnelles du GPE.	

	Financement pour le programme de transition Le GPE définit des critères d'éligibilité, d'allocation et d'autres exigences pour les financements de transition. Il procède à la pré-accréditation des agents partenaires. Le GLPE sélectionne l'agent partenaire qui élabore un programme et présente une requête. Le financement pour l'aide de transition est décaissé pour la période de crise prolongée.	**Les pays sont encouragés à rejoindre le GPE** **Création d'un Groupe local des partenaires de l'éducation** **Financement pour le programme de transition** Le GPE définit des critères d'éligibilité, d'allocation et d'autres exigences pour les financements de transition. Il procède à la pré-accréditation des agents partenaires. Le GLPE ou l'organe de coordination sélectionne l'agent partenaire qui élabore un programme et présente une requête. Le GLPE ou l'organe de coordination régional signale si les fonds seront utilisés pour financer un plan national de transition ou des programmes parallèles d'éducation des réfugiés. Le financement pour l'aide de transition est décaissé pour la période de crise prolongée

4. GOUVERNANCE ET PRISE DE DÉCISION

4.1 Les dispositions provisoires envisagées pour l'ECW prévoient un Groupe de pilotage de haut niveau (HLSG) composé de dirigeants d'organisations et d'autres personnalités politiques. Pour le moment, les relations de cet organe avec les structures de gouvernance de l'hôte permanent restent floues. Il conviendrait, par conséquent d'examiner de plus près la gouvernance de l'ECW et ses implications pour le GPE au cours de la première année d'existence de l'ECW.

4.2 Un certain nombre des organisations pouvant faire partie du HLSG sont déjà représentées au sein des instances de gouvernance du GPE, ce qui devra être pris en compte si le GPE assure l'hébergement de la plateforme. Les membres du HLSG représentés au Conseil d'administration du GPE sont les suivants : le Canada, la Norvège, Save the children, l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, le Royaume-Uni et USAID, ainsi que Dubai Cares (en tant que membre du groupe constitutif Secteur privé et fondations) et la Tanzanie (en tant que membre du groupe constitutif Afrique 1)[12]. Par conséquent un éventuel regroupement des deux pourrait être envisagé pour ne garder qu'un seul organe directeur. Une telle mesure entraînerait nécessairement des changements dans la composition du Conseil d'administration du GPE et sa structure actuelle en groupes constitutifs.

[12] Trois membres du HLSG ne sont pas représentés au Conseil d'administration du GPE mais pourraient l'être : Gordon Brown, envoyé spécial de l'ONU, le Liban et le Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence (INEE).

4.3 Il pourrait aussi être envisagé de conserver le HLSG comme un groupe d'ambassadeurs politiques chargés de faire campagne pour lever des fonds, convoquer des réunions du partenariat et conseiller le Conseil d'administration du GPE sur la stratégie à suivre. Dans ce cas de figure, des modifications pourraient aussi être apportées au Conseil du GPE pour inclure les nouveaux partenaires de l'ECW dans la structure de gouvernance.

4.4 Une autre solution serait que le HLSG reste l'organe clé de la gouvernance de l'ECW ; dans ce cas, il faudrait en définir clairement l'organisation de manière à tracer les limites de ses rôles et responsabilités avec ceux du Conseil d'administration du GPE, en particulier s'agissant des questions relatives aux deux organes comme les frais du Secrétariat par exemple ou l'allocation de fonds si des financements de l'ECW et des financements de base du GPE sont utilisés pour un seul et même programme. Cette dernière solution serait certainement la structure de gouvernance la plus lourde et la plus problématique. L'établissement d'un organe de gouvernance distinct du Conseil d'administration du GPE pourrait aussi nécessiter la consultation et l'approbation du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale.

4.5 Tout futur dispositif de gouvernance devra inclure des représentants de la société civile, des organisations humanitaires et des pays en développement partenaires.

4.6 Quelle que soit la structure de gouvernance adoptée, il sera essentiel de disposer d'un processus décisionnaire rapide pour les financements en situation d'urgence. Dans cette optique, il faudra impérativement prévoir une délégation de l'autorité de décision au Secrétariat ou à un Comité pouvant se réunir rapidement pour prendre les décisions de financement.

5. MOBILISATION DES FONDS POUR L'ECW

Mobilisation des fonds

5.1 Si le GPE héberge l'ECW, la mobilisation des ressources relèvera de la responsabilité collective de tous les partenaires ; de plus un engagement et un travail de plaidoyer suivis de la part d'ambassadeurs d'envergure mondiale seront déterminants pour le succès de l'opération. L'équipe des relations extérieures du GPE aura un rôle clé à jouer dans l'établissement et le maintien de relations avec les bailleurs de fonds ainsi que dans la conception d'une campagne de reconstitution des ressources qu'il serait idéal de mener en même temps que la prochaine campagne de reconstitution des ressources du GPE.

5.2 Il est actuellement difficile de déterminer le niveau des financements qui pourraient être mobilisés pour l'ECW et quelle part de ces fonds serait réellement supplémentaire. Lors du Sommet mondial humanitaire, les bailleurs se sont engagés à fournir un montant initial de 89,1 millions de dollars sur les deux premières années[13]. La possibilité d'accéder à des fonds relevant des lignes budgétaires de l'action humanitaire en plus de celles du développement constituera une importante source de financement supplémentaire auprès des bailleurs existants ; de plus, l'extension de la couverture géographique de la plateforme pourrait aussi permettre de collecter davantage de fonds.

5.3 Une certaine souplesse quant aux contributions ciblées et la possibilité de montrer des résultats directs des investissements seront deux facteurs déterminants pour attirer de nouveaux bailleurs non traditionnels. Le GPE peut recevoir des fonds d'un large éventail de bailleurs, y compris

[13] Détail des engagements : Dubai Cares USD 2,5 millions ; Norvège USD 10 millions ; RU, GBP 30 millions ; États-Unis USD 20 millions ; Commission européenne USD 5,6 millions ; Pays-Bas USD 7,8 millions.

du secteur privé, et fera des efforts particuliers pour attirer de nouveaux financements auprès de donateurs du secteur privé.

5.4 Il sera nécessaire de planifier les décisions relatives aux levées de fonds pour l'ECW en fonction des autres changements que le Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) proposera d'apporter au modèle de financement. Le SFWG étudie l'admissibilité générale aux financements du GPE, la création de nouveaux guichets de financement, des mécanismes de financement innovants et les sauvegardes nécessaires pour accepter des fonds fléchés pour des finalités ou des régions géographiques précises.

5.5 Différentes options sont envisageables pour trouver les financements nécessaires aux activités de l'ECW. Celles-ci seront explorées plus en détail avec l'aide d'un bureau d'études extérieur et intégrées au travail en cours du groupe de travail sur le financement stratégique du GPE.

5.5.1 **Financement à partir du Fonds du GPE -** Le Conseil pourrait allouer des ressources directement sur le Fonds du GPE pour les activités de l'ECW. En supposant que les bailleurs apportent des financements supplémentaires au Fonds du GPE en raison de l'hébergement de l'ECW, il ne devrait pas y avoir de conséquences négatives sur les allocations aux autres activités. L'allocation de financements à partir du Fonds du GPE ferait de tous les bailleurs existants des parties prenantes à l'ECW, ce qui améliorerait ses perspectives de réussite.

5.5.2 **Financements ciblés/ « Guichets pop-up » de l'ECW** La proposition relative à l'ECW recommande la création de guichets « pop-up » spéciaux pour les situations d'urgence permettant une affectation géographique des fonds et leur versement à des pays donnés via certains ou l'ensemble des cinq mécanismes de financement mentionnés plus haut. Ces guichets présenteraient l'avantage de fournir un mécanisme de levée de fonds auprès de bailleurs non traditionnels, de philanthropes et d'entrepreneurs, généralement moins disposés à abonder un fonds commun. Ce pourrait aussi être le moyen d'orienter des fonds vers l'achat de matériel de secours.

- Le ciblage pourrait s'opérer via le Fonds du GPE en appliquant une approche notionnelle. L'Administrateur procède actuellement à la révision de sa politique dans l'optique d'affectations fermes pour des financements comme ceux du GPE ; il pourrait toutefois lui être demandé d'envisager la possibilité de créer des sous-comptes du Fonds du GPE permettant de recevoir des contributions ciblées pour certains guichets spécifiques de l'ECW au sein de la plateforme (activités d'accélération, activités de progrès ou fonds pop-up visant à financer des activités d'accélération et des activités de progrès dans des pays précis). Une autre solution consisterait à créer un Fonds financier intermédiaire, approuvé par le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, si la structure de gouvernance et les dispositions fiduciaires de l'ECW sont très différentes de celles du Fonds du GPE ou si cela s'avère nécessaire pour satisfaire les exigences de gros bailleurs de l'ECW.

- Le ciblage pourrait être autorisé pour des allocations spécifiques dans les différents guichets de financement mais il serait toutefois indispensable de prévoir des principes généraux et des mesures de sauvegarde pour encadrer cette pratique. Il faudrait que pendant la première année d'existence de l'ECW, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF, son hôte provisoire, ainsi qu'avec les autres partenaires de l'ECW afin de veiller à ce que la politique mise en place en la matière puisse ensuite être intégrée aux politiques du GPE.

5.5.3 **Financement innovant -** Outre la piste du financement ciblé, diverses possibilités de financement innovant sont à l'étude dans le cadre du travail de financement stratégique. Les solutions envisagées au stade de la conception incluent des financements de contrepartie pour

les partenariats bailleurs/secteur privé, des rachats de prêts ou des financements mixtes. Ces instruments de financement innovants sont présentés en Annexe 3.

6. GESTION DES FINANCEMENTS DE L'ECW

6.1 Si le GPE héberge le Fonds, il ne sera pas le responsable direct de la mise en œuvre des activités mais s'appuiera pour l'acheminement des financements sur des partenaires et organisations ayant fait leurs preuves et disposant de capacités de supervision et de mise en œuvre des activités sur le terrain.

6.2 Le statut juridique actuel du GPE adossé à la Banque mondiale autorise le partenariat à fournir des financements par l'intermédiaire d'ONG bilatérales, multilatérales et internationales, agissant en qualité d'agents partenaires. Ces entités peuvent, quant à elles, mettre en œuvre les activités ou fournir des financements via des organisations publiques et non gouvernementales, selon leurs propres politiques et règles de procédure.

6.3 En termes de **responsabilité et de diligence raisonnable**, la démarche exposée ci-dessous pourrait être appliquée sans changement du mode de fonctionnement du GPE, même si des aménagements pourraient s'avérer nécessaires s'agissant des dispositifs de financement innovants exigeant des accords particuliers (obligations à impact sur le développement, Debt4Education, etc.).

Responsabilité et diligence raisonnable

6.4 L'organe de gouvernance (Conseil d'administration du GPE) aura la responsabilité de veiller à n'approuver que des financements destinés à des organisations ayant les capacités de gérer et de superviser l'emploi des fonds et la mise en œuvre des activités approuvées. Il lui incombe de contrôler l'emploi des ressources et la mise en œuvre des activités. Le Secrétariat assistera le Conseil dans cette fonction en étudiant les dossiers des candidats au rôle d'agent partenaire pour vérifier qu'ils satisfont aux normes convenues et en passant en revue les rapports des agents partenaires pour faire rapport des résultats au Conseil. Le Secrétariat travaillera activement avec les agents partenaires et les autres partenaires pour assurer le suivi des insuffisances de performance et des utilisations abusives de fonds.

6.5 La Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur fiduciaire, sera responsable vis-à-vis des bailleurs de l'utilisation des fonds détenus en vertu des responsabilités définies par un accord de contribution conclu avec chacun des bailleurs de fonds. Une fois que les fonds ont été transférés à l'Agent partenaire, sur la base d'une décision autorisée du Conseil (ou d'une décision d'un Comité ou du Secrétariat sur la base d'une délégation d'autorité du Conseil), l'Administrateur n'est plus financièrement responsable des fonds. Afin de garantir l'absence de faille dans la responsabilité des fonds du partenariat, des accords sur les procédures financières sont conclus avec les Agents partenaires pour faciliter les transferts de fonds. Ces accords définissent les obligations des Agents partenaires en matière d'emploi des fonds et de mise en œuvre des financements en conformité avec la proposition approuvée. Ils devront aussi couvrir les obligations relatives à l'établissement de rapports sur les finances et les programmes, et le remboursement des fonds en cas d'utilisation abusive par l'agent partenaire ou un tiers ayant reçu des fonds au titre de l'aide financière.

6.6 Les droits des bailleurs sont énoncés dans l'accord de contribution qui facilite le financement du Fonds. Cet accord énonce les responsabilités de l'Administrateur fiduciaire, ainsi que celles de l'Agent partenaire. Celles-ci sont également mentionnées dans les clauses pertinentes de l'accord sur les procédures financières ainsi que la faculté du bailleur de demander réparation en cas de non-respect de l'accord.

Extension du vivier des agents partenaires

6.7 Des organisations comme l'UNICEF et Save the Children ont déjà signé un accord sur les procédures financières et peuvent donc à ce titre être choisies comme agents partenaires. Il conviendrait néanmoins que le GPE s'emploie à accréditer un plus grand nombre d'organisations afin de multiplier les options d'acheminement de l'aide financière dans les situations d'urgence et de crise prolongée.

6.8 Le fait de disposer ainsi d'un large choix d'organisations accréditées, en plus de multiplier les solutions de financement dans ces situations, est aussi un moyen d'assurer le Conseil et les bailleurs que les fonds ne sont acheminés que par l'intermédiaire d'organisations ayant prouvé qu'elles ont les capacités de mettre en œuvre les activités ou de superviser la mise en œuvre par des tiers. En outre, un tel dispositif accélère considérablement les délais entre la décision d'un financement et le transfert de fonds : en effet, s'il est décidé de financer une entité ayant déjà signé un accord sur les procédures financières, la mise à disposition des fonds peut se faire en quelques jours.

6.9 Le GPE pourrait aussi envisager le financement direct d'OSC et d'entités locales assurant directement des services aux populations concernées. Le GPE n'en a pas la possibilité dans le cadre de la structure juridique actuelle mais la création d'une nouvelle entité juridique pourrait lui permettre de signer des accords directement avec des entités locales et de leur transférer rapidement des fonds. Cela n'irait pas sans risque et il faudrait en particulier que les bailleurs soient disposés à financer un risque potentiellement plus élevé dans le cadre d'une stratégie de meilleur rendement. Il faudrait dans ce cas adapter les dispositifs de supervision fiduciaire du GPE de manière à y inclure le suivi par des tiers dans les pays et l'externalisation du contrôle des rapports de dépenses et de résultats ; il faudrait aussi envisager la création d'une fonction d'audit au sein du GPE pour fournir une garantie indépendante au Conseil de l'emploi des fonds et enquêter directement sur les allégations de détournement de fonds.

7. CONSÉQUENCES POUR LE SECRÉTARIAT DU GPE

7.1 Le Secrétariat a une longue habitude de l'assistance à une structure de gouvernance de type partenariat ainsi que de la gestion des processus d'élaboration des propositions avec les pays en développement et les partenaires du développement, de l'examen de la qualité de ces requêtes, de la revue, de l'approbation et du transfert de fonds. Le Secrétariat a l'expérience de la gestion des campagnes de reconstitution des ressources, des contacts et de l'établissement de relations avec de nouveaux partenaires. Il a fait la preuve de ses capacités d'adaptation en fonction de l'évolution des attentes et des exigences, y compris en élaborant des modèles de financement ou en procédant à sa propre réorganisation interne dans des délais serrés. En raison du volume croissant de son activité dans les pays fragiles et touchés par un conflit, le GPE a aussi acquis une solide expertise technique de ces contextes – cf. Annexe 4).

7.2 L'hébergement de l'ECW aura indubitablement des conséquences sur la taille, la structure et les frais de fonctionnement du Secrétariat. Le Conseil a donné son accord pour qu'un bureau d'études extérieur soit chargé d'analyser ce point plus en détail dans le cadre du travail global du Groupe de travail sur le financement stratégique. L'analyse présentée ci-dessous n'est donc qu'une ébauche appelée à être sensiblement modifiée.

7.3 L'intégration de l'ECW dans les structures du Secrétariat du GPE semble logique en termes d'efficacité puisqu'elle permettra des synergies entre financements et activités qui réduiront l'écart entre action de développement et action humanitaire. C'est également une solution d'un meilleur rapport coût/efficacité en raison des économies d'échelle qu'elle permettra et du fait qu'elle évitera

de dupliquer les efforts liés à certaines fonctions (assistance technique aux PDP, gestion des relations avec les bailleurs, l'Administrateur, les agents partenaires et les structures de gouvernance, etc.).

7.4 Actuellement, les frais de fonctionnement du Secrétariat sont de l'ordre de 4 à 5 % des dépenses totales sur la base d'une moyenne de dépenses totales de 500 millions de dollars par an. Dans l'hypothèse d'un haut degré d'intégration dans les opérations et structures de gouvernance existantes du GPE, on peut envisager un maintien à ce niveau, à condition que l'intégration soit bien gérée et que l'enveloppe annuelle de financement soit supérieure d'au moins 100 millions de dollars par an. On peut compter que chaque tranche de 100 millions de dollars de décaissement annuel pour les activités de la plateforme entraînera des frais de fonctionnement du Secrétariat de l'ordre de 4 à 5 millions de dollars. Ce pourcentage aurait toutes les chances d'être plus élevé si les montants décaissés sont inférieurs ou en cas d'adoption d'un modèle économique ou de dispositifs institutionnels et de gouvernance sensiblement différents. Si les décaissements annuels devaient se révéler plus élevés et atteindre plusieurs centaines de millions par an au titre de plus fortes allocations aux pays, il serait probablement possible de réduire le pourcentage global des frais de fonctionnement.

7.5 Le GPE dispose déjà de personnels ayant l'expérience des situations d'urgence et de crise humanitaire, et l'expertise nécessaire. L'ECW pourrait tirer profit d'équipes spécialisées dans le domaine de l'analyse quantitative, de l'évaluation, de l'examen de la qualité, du financement, de l'assistance technique et du conseil aux pays, du plaidoyer et de la collecte de fonds. Il faudrait néanmoins prévoir de renforcer certains domaines, comme indiqué ci-dessous.

7.5.1 **Capacités techniques de travail en contexte de crise humanitaire –** Le Secrétariat compte en son sein du personnel ayant une solide expérience des pays fragiles ou touchés par un conflit (PFC) ; il dispose en outre d'un groupe technique dédié à l'amélioration du travail dans les PFC. Toutefois, l'augmentation du volume du travail et les changements qui devront être apportés au mode de travail du GPE pour faire fonctionner la plateforme nécessiteront l'adjonction de spécialistes supplémentaires de ce domaine. Le nombre de personnes à recruter dépendra du niveau global de financement disponible ainsi que du nombre et de la complexité des pays ayant besoin d'assistance. Il faudra disposer de capacités suffisantes pour aider les pays en situation de crise prolongée à recourir au guichet de financement pluriannuel tout en ayant suffisamment de ressources au sein du Secrétariat pour constituer promptement une équipe à l'appui du mécanisme de réponse rapide en cas de survenance soudaine d'une situation d'urgence. Pour les pays en situation de crise prolongée qui sont déjà partenaires du GPE (Yémen, RCA, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, par ex.), l'effort supplémentaire sera moindre puisque le Secrétariat dispose déjà de responsables-pays ; en revanche il sera plus lourd pour les pays éligibles à une aide avec lesquels le GPE n'a pas encore travaillé (Syrie, par ex.). Les spécialistes techniques viendront appuyer le travail des responsables-pays du GPE.

7.5.2 **Mobilisation des ressources** - Dans la mesure où la plateforme doit être alimentée par un éventail de bailleurs existants mais aussi de nouveaux donateurs du secteur privé et des donateurs non traditionnels, il sera nécessaire d'étoffer les capacités d'établissement et de renforcement des relations dans ce domaine, en particulier pour le secteur privé, les fondations et les donateurs non traditionnels. Même pour les bailleurs actuels, il faudra peut-être établir des relations avec des services différents si les financements sont pris sur des lignes budgétaires d'aide humanitaire et non d'aide au développement.

7.5.3 **Élaboration de politiques et de procédures d'examen de la qualité -** Le Secrétariat devra adapter les directives et les outils existants et en créer de nouveaux pour appuyer les processus de requête de financement par les pays, procéder à l'examen de la qualité et veiller à la cohérence des décisions du Conseil et des Comités.

7.5.4 **Finances et opérations –** La mise en place de nouveaux mécanismes de financement innovants pour faciliter les activités de la plateforme au titre du Fonds d'accélération et des guichets « pop-up » risque d'imposer une lourde charge de travail dans la phase de conception et la phase pilote. Même si le recrutement d'un responsable financier senior est prévu pour ce domaine, il est probable qu'il faudra en plus investir dans des conseils spécialisés avant de lancer ces initiatives. Cet aspect pourra être examiné plus avant par le bureau d'études qui sera chargé d'assister le Groupe de travail sur le financement stratégique.

7.5.5 **Communication et plaidoyer –** Le plaidoyer en faveur de l'éducation en situation d'urgence et de crise prolongée sera une composante clé de la plateforme. Il incombera certes à tous les partenaires d'assumer un rôle de plaidoyer mais, dans cette optique, il faudra leur fournir - ainsi qu'aux ambassadeurs politiques - des supports de communication mettant en évidence les besoins, la façon dont la plateforme y répond et les résultats qu'elle obtient. En plus du personnel, il faut donc s'attendre à une augmentation des investissements dans les supports de communication et les frais de réunion.

7.5.6 **Suivi et évaluation –** Il sera indispensable d'investir dans le suivi-évaluation pour mettre en évidence la réussite du partenariat. Il faudra définir une stratégie de suivi-évaluation spécifique pour les activités de la plateforme et prévoir un investissement initial pour l'élaboration de cette stratégie, sans oublier les systèmes et technologies de l'information nécessaires pour l'appuyer, et – à plus long terme - des capacités pour la mettre en œuvre.

7.5.7 **Mécanisme d'accélération** – Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour lancer de nouvelles initiatives sur la base de l'expérience du GPE dans la fourniture de biens mondiaux et l'échange de bonnes pratiques. L'envergure de ces ressources dépendra du volume des initiatives et de leur complexité.

7.5.8 **Gestion globale du Fonds et de ses activités –** Il sera nécessaire de créer au sein du Secrétariat un poste senior pour la coordination et la conduite du Fonds et de ses activités dont le titulaire sera l'interlocuteur principal des partenaires. Il devra faire partie de l'équipe de direction du Secrétariat. Une assistance administrative et des frais généraux sont à prévoir pour ce poste, dans des proportions variables en fonction de la croissance des activités et de l'augmentation relative des transactions au titre de la plateforme.

8. CONSÉQUENCES POUR L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU GPE

8.1 Selon les mécanismes envisagés, il pourrait être souhaitable de créer une entité juridique pour le GPE. En effet, si le GPE veut rechercher des financements auprès du secteur privé et des particuliers sans se limiter aux fondations, il devra peut-être envisager des dispositifs présentant un avantage fiscal pour stimuler ce type de dons. De plus, l'emploi des instruments financiers plus complexes présentés à l'Annexe 3 pourrait aussi nécessiter la création d'une entité juridique. Enfin, si le GPE devait dépasser la méthode de l'Agent partenaire pour chercher à verser des fonds directement à des OSC ou des entités nationales, il lui serait également nécessaire de disposer d'une personnalité juridique.

8.2 Parmi les pistes à explorer par le Groupe de travail sur le financement stratégique, le GERF a déjà évoqué la possibilité de création d'une entité juridique pour laquelle la Banque mondiale pourrait continuer à assurer des services d'hébergement, sous réserve de l'accord de sa haute direction et du Conseil des administrateurs.

9. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

9.1 Héberger un nouveau Fonds et faire en sorte qu'il soit à la hauteur des hautes ambitions qui lui sont fixées constituent des défis de taille. C'est aussi une formidable occasion qui s'offre au GPE de renforcer ses capacités pour mieux remplir sa mission et faire en sorte que tous les enfants et tous les jeunes aient accès à une éducation de qualité. En assumant l'hébergement de l'ECW, le GPE sera en mesure de jouer un rôle plus fort dans la réduction de l'écart entre action humanitaire et action de développement.

9.2 L'adaptation de ses structures de gouvernance, de ses guichets de financement et de ses capacités de gestion à un moment où le GPE concentre ses efforts sur la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique et l'introduction d'améliorations à son modèle opérationnel représente à n'en pas douter un défi majeur pour l'organisation. Pour limiter ce risque, il faudrait que le GPE dispose d'une plage de six à douze mois à partir de la prise de décision de l'hébergement de l'ECW pour s'y préparer. Il serait alors essentiel de pouvoir compter sur des capacités d'appoint ponctuelles pour faire face aux coûts des préparatifs et assurer une bonne transition avec l'hébergement provisoire.

9.3 Il est possible que l'ECW et ses activités des douze premiers mois évoluent dans une direction qui limite les synergies potentielles avec les opérations du GPE et son aptitude à réduire l'écart entre l'action de développement et l'action humanitaire. Pour limiter ce risque, il est demandé au Conseil de charger le Secrétariat du GPE de continuer à s'impliquer dans le développement de l'ECW. Par ailleurs, la Présidente du Conseil du GPE fera partie du Groupe de pilotage de haut niveau qui prendra les principales décisions relatives à la plateforme.

9.4 Le GPE devra aussi inclure dans sa planification la nature volatile des urgences – qui sont souvent prolongées, complexes et consécutives à un conflit. Pour limiter ce risque, le GPE devra se tenir prêt à assumer les charges supplémentaires (en termes de coûts et de sécurité) qui accompagnent les efforts déployés pour répondre aux besoins des populations en situation de vulnérabilité et d'insécurité extrêmes.

9.5. Lever des fonds pour l'ECW sera certainement un défi au vu des niveaux de financement envisagés dans la proposition relative à l'ECW. Pour limiter ce risque, le GPE devra soigneusement inclure dans sa planification le problème inévitable que pose l'allocation de ressources restreintes à un large éventail de besoins, développer des méthodes innovantes de financement et veiller à investir suffisamment dans les activités de sensibilisation et de levée de fonds pour stimuler une participation mondiale au nouveau fonds. Il sera essentiel que les ambassadeurs s'impliquent activement dans la réussite de la reconstitution des ressources.

9.6 Le processus et les critères de sélection d'un hébergement permanent n'ont pas encore été fixés. Il est crucial d'obtenir des précisions sur ce point au moment où le GPE s'apprête à finaliser son cadre de financement pour la prochaine période de reconstitution des ressources.

9.7 Prendre en charge l'hébergement de l'ECW présente certes des risques mais ne pas le faire n'en est pas dépourvu non plus. Cette hypothèse présente en effet un risque particulièrement inquiétant de déplacement des fonds consacrés au travail du GPE dans les pays fragiles et touchés par un conflit et dans d'autres pays en développement partenaires à faible revenu, sans oublier le risque d'accentuation de la fragmentation de l'aide internationale à l'éducation.

ANNEXE 2 – PAYS MEMBRES ET NON-MEMBRES DU GPE EN SITUATION D'URGENCE HUMANITAIRE

	Plans d' intervention ou appels de l' Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants[2]	Cluster éducation actif[3]	Population			AMP du GPE au moment de la reconstitution des ressources de 2014 (en millions de dollars)[6]
			UNICEF[4]		HCR[5]	
			Total de la population âgée de 3 à 18 ans	Total de la population touchée âgée de 3 à 18 ans	Enfants réfugiés âgés de 0 à 17 ans	
Pays membres du GPE						
Afghanistan	H,U		**14 505 807**	**3 822 980**	**144 203**	**100,0**
Burkina Faso	H,U		7 923 755	213 439	17 861	40,9
Burundi	R,U		4 616 381	195 550	30 174	25, 8
Cameroun	H,U		9 660 152	1 857 776	147 911	36,1
République centrafricaine	H,R,U	✓	1 906 310	974 808	4 155	16,1
République dém. du Congo	H,U	✓	33 607 204	3 582 506	65 865	100,0
République du Congo	R		1 881 429	SO	27 969	
Djibouti	H,R,U		299 248	92 804	7 596	
Érythrée	U		2 173 302	591 829	1 681	17,2
Éthiopie	H,R,U	✓	41 805 119	4 696 615	382 524	100,0
Gambie	H,U		863 382	88 780	7 429	5,0
Haïti	H,U		3 772 739	3 592 274	..	20,1
Honduras	H		2 803 583	S.O.	6	
Kenya	R,U	✓	18 781 564	383 736	308 757	77,3
Malawi	U		7 515 348	1 209 695	3 113	44,9
Mali	H,U	✓	7 869 682	1 134 810	9 725	43,1
Mauritanie	H,U		1 604 863	515 197	43 112	7,7
Népal	F	✓	10 308 619	S.O.	13 087	59,3
Niger	H,U	✓	9 111 497	855 372	47 476	57,2
Nigéria	H,R,U		76 206 770	5 826 383	434	100,0
Ouganda	R,U		17 805 649	399 134	231 308	87,4
Rwanda	R		4 762 018	SO	39 863	25,2
Sénégal	H,U		6 282 764	95 523	7 993	25,3
Somalie	H,R,U	✓	4 800 734	1 595 056	1 528	33,1
Sud Soudan	H,R,U	✓	5 087 905	4 123 958	151 373	30,3
Soudan	H,R,U	✓	16 141 381	2 610 146	127 803	98,6
Tanzanie	R		22 863 191	SO	49 556	84,9
Tchad	H,U	✓	6 332 984	1 747 690	271 738	44,8
Yémen	H,R,U	✓	10 841 800	8 115 422	66 988	64,7
Zimbabwe	U		6 289 282	578 116	3 283	29,4
TOTAL (30 pays)		**12**	**358 424 468**	**48 899 629**	**2 214 511**	**1 374,4**
Pays non-membres du GPE						
Equateur	F		4 919 240	S.O.	28 097	
Égypte	U		28 933 341	174 383	172 346	
Fidji	F,U	✓	265 601	265 601	3	
Guatemala	H		6 161 961	S.O.	85	
Iraq	H,R,U		14 501 843	4 311 503	124 726	
Jordanie	U		2 709 188	337 555	333 612	
Liban	U		1 558 193	618 871	611 641	
Libye	H,U		1 906 093	833 030	10 906	
Micronésie (états féd. de)	U		38 975	38 975	-	0,5
Myanmar[7]	H,U		16 166 050	225 549	-	77,7
Philippines[7]	U	✓	33 458 358	1 636 412	9	
République arabe de Syrie	H,R,U		7 329 985	5 102 502	77 553	
République pop. dém Corée	H,U		5 805 418	5 064 177	S.O.	
Samoa	U		74 729	74 729	S.O.	0,6
Îles Salomon	U		232 295	232 295	-	1,6
Cisjordanie et Bande de Gaza[7]	H,U	✓	1 871 925	812 220	-	
Tonga	U		40 705	40 705		0,5
Turquie	H, R, U		21 445 313	S.O.	825 434	
Ukraine	H,U	✓	6 928 357	481 766	1 674	
Vanuatu	U		97 067	97 067	-	0,7
TOTAL (20 pays)		4	154 445 648	20 347 343	2 186 086	81,6
Total (les 50 pays ensemble)		16	512 870 116	69 246 973	4 400 597	1 456,0

La couleur bleue signale les pays identifiés comme fragiles ou touchés par un conflit par le GPE (PEC), sur la base de la liste des pays en situation de fragilité du Groupe de la Banque mondiale (EX16) et de la liste 2015 des États touchés par un conflit de l'UNESCO (Rapport mondial de suivi de l'éducation)

Notes relatives à l'Annexe 2

1. Les « urgences reconnues » englobent tous les pays concernés par un appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2016 (selon les données de l'ODI) ou identifiés comme bénéficiant d'un plan d'intervention humanitaire ou d'un plan de réponse à la crise des réfugiés (en 2016) ou ayant fait l'objet d'un appel éclair de l'OCHA (en 2015 ou en 2016). Le Guatemala, l'Équateur, le Honduras et le Népal n'ont pas fait l'objet d'un appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF en 2016 mais figurent sur la liste parce qu'ils ont un plan d'intervention pour 2015/2016. Il est à noter que 64 pays membres du GPE (tous sauf le Bhoutan) sont identifiés comme abritant des personnes relevant du HCR.

2. H : Plan d'intervention humanitaire, R : Plan de réponse à la crise des réfugiés (Plan régional de réponse à la crise des réfugiés, Plan régional pour les réfugiés et la résilience et Plan de réponse à la crise des migrants), F : Appel éclair, U : Appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF. Cette liste reprend les données de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2016 de l'OCHA et du site de son Service de surveillance financière sur les rapports des plans d'intervention.

3. Le terme « Cluster » renvoie à la coordination sectorielle appliquant l'approche « par cluster » du Comité permanent interorganisations (CPI). Un cluster est actif en cas de mise en place d'un plan de réponse du secteur de l'éducation avec des objectifs, des activités, des indicateurs et des projets y afférents. (pour plus de détails, voir https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/SRP%20Guidance%202015%20final_2.pdf). A titre de comparaison, il convient de noter que tous les pays du GPE ont des GLPE actifs (Groupe locaux des partenaires de l'éducation).

4. Les statistiques démographiques UNICEF sont tirées du rapport de l'ODI de mai 2016. La population totale âgée de 3 à 18 ans est calculée selon les estimations démographiques du PNUD 2015 et les chiffres relatifs à la population touchée correspondent aux estimations des appels de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants. La population touchée au Zimbabwe tient compte de la réponse au virus Zika de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants. S'agissant de la population âgée de 3 à 18 ans estimée dans les appels de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants relatifs à la crise des réfugiés au Sahel (Burkina Faso, Gambie, Mauritanie, Sénégal) et à la crise des réfugiés syriens (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie), les chiffres sont divisés entre les pays touchés, en proportion de la répartition de la population des réfugiés âgés de 0 à 17 ans, selon les indications de la note 5 ci-dessous. Le total des enfants touchés dans les Îles du Pacifique est estimé à 1,2 million dans l'appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants ; dans les principaux pays (Fidji, Micronésie, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Vanuatu), il est supposé que la population touchée est égale à la population âgée de 3 à 18 ans. Les chiffres de populations touchées n'incluent pas les pays ne faisant pas l'objet d'un appel de l'Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants.

5. Les données du HCR relatives aux réfugiés sont celles de la fin de l'année 2014 – Il est à noter que le HCR fournit des chiffres relatifs aux tranches d'âge 0-4 ans, 5-11 ans et 11-17 ans. Lorsqu'elle est disponible, la ventilation démographique effective est indiquée ; lorsque les données ne sont pas disponibles ou partiellement seulement, les chiffres indiqués correspondent à des estimations calculées par le GPE sur la base des données disponibles.

6. L'AMP du GPE correspond à l'allocation maximale par pays au titre de l'ESPIG au moment de la dernière reconstitution des ressources (février 2014). Il est à noter que certaines allocations par pays ont été réduites par la suite en raison du manque de fonds.

7. Le Myanmar, les Philippines, et Cisjordanie et Bande de Gaza ne font pas partie des PDP du GPE pour le moment mais y sont admissibles.

Sources de l'Annexe 2 :
Données de l'ODI (sur la base de sources de l'UNICEF et du PNUD), données du HCR, données du Secrétariat du GPE, estimations du Secrétariat du GPE

Service de surveillance financière de l'OCHA, site consulté le 20-05-2016 :
https://fts.unocha.org/pageloader.aspx?page=emerg-emergencies&section=CE&year=2016

Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2016 de l'OCHA, consulté le 20-05-2016:
http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Apercu%20de%20la%20situation%20humanitaire%20mondiale%202016.pdf

La liste des Clusters éducation est tirée du site Global Education Cluster, consulté le 20-05-2016 :
http://educationcluster.net/country-coordination/education-clusters-and-working-groups/

ANNEXE 3 – INSTRUMENTS DE FINANCEMENT INNOVANTS À EXPLORER

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Les réflexions du Groupe de travail sur le financement stratégique, le rapport de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives et, dans le cadre du dispositif d'hébergement provisoire, la première année de l'ECW ne manqueront pas d'apporter des éléments constructifs en la matière. Selon la complexité des mécanismes, la création d'une entité juridique pourra s'avérer nécessaire pour le GPE.

Fonds de contrepartie – En plus de veiller à ce que les fonds de l'ECW soient à la hauteur des appels en faveur de l'aide humanitaire existants, les financeurs de la plateforme pourront prévoir des mesures pour inciter le secteur privé à apporter des ressources supplémentaires en promettant des fonds de contrepartie jusqu'à une certaine limite. Un financement de contrepartie a déjà été mis en place avec succès par GAVI. Pour chaque dollar versé au fonds par une société et ses employés, des donateurs apportent une contrepartie d'un dollar supplémentaire. Il serait intéressant de poursuivre l'analyse afin de déterminer si un dispositif fiscalement avantageux pourrait être mis en place pour accroître l'effet d'incitation auprès des entreprises et de leurs employés.

Réduction du coût du crédit – Sous réserve de critères d'admissibilité, des pays pourraient être incités à emprunter des fonds pour couvrir les besoins de financement supplémentaires des enfants réfugiés en réduisant le coût du crédit par des rachats de prêts ou des financements mixtes avec combinaison d'une allocation de financement et d'un prêt. Ce type de mesure pourrait être particulièrement adapté pour encourager des pays comme le Liban, la Jordanie et la Turquie qui doivent faire face à des afflux de réfugiés syriens et ne sont pas nécessairement en mesure d'emprunter à des conditions préférentielles pour l'éducation.

Debt4Education – Les pays qui détiennent une dette bilatérale dans un pays admissible à la plateforme pourraient être encouragés à fournir des fonds par le biais d'un programme Debt4Education prévoyant l'annulation d'une partie de la dette en échange de laquelle le pays débiteur rembourserait la somme au GPE qui l'enregistrerait comme une contribution du pays créditeur. Ces fonds seraient alors ajoutés à toute allocation versée au pays débiteur au titre de la plateforme et seraient ainsi reversés à ce pays via les guichets de la plateforme. Dans ce dispositif, le pays créditeur est crédité d'une contribution à la plateforme via la dette annulée et a l'assurance que le pays débiteur emploie ces fonds pour une activité approuvée de la plateforme. Ce peut être un moyen d'encourager les pays qui préfèrent fournir des financements bilatéraux plutôt que de contribuer à une plateforme multilatérale.

Obligations à impact sur le développement – La plateforme pourrait créer un fonds commun de donateurs privés (principalement des fondations et des particuliers fortunés) qui encouragerait les investisseurs à fournir des fonds à des organisations de prestation de services pour dispenser des services débouchant sur des résultats vérifiés par une instance indépendante (par ex. scolarisation et amélioration des acquis scolaires des enfants réfugiés). Si le programme remplit les attentes, l'investisseur privé reçoit un retour sur investissement. Dans le cas contraire, aucun financement n'est fourni par la plateforme. Les financeurs du fonds commun de la plateforme auraient ainsi l'assurance de ne fournir des fonds qu'à des programmes ayant fait leurs preuves tandis que les investisseurs seraient incités à fournir des fonds et à travailler avec un prestataire de services pour garantir les résultats. Cette démarche pourrait attirer les fondations privées et les particuliers fortunés qui n'ont pas les ressources ni l'expérience nécessaires pour superviser directement une prestation de service mais souhaitent voir le résultat direct de leur investissement et ne veulent payer qu'avec la garantie du succès. Une importante analyse supplémentaire serait nécessaire pour déterminer si cette approche est véritablement intéressante compte tenu des frais de transaction élevés qu'entraîneraient la négociation du retour sur investissement, le coût d'investissement, les

cibles, la vérification des résultats par un organe indépendant, sans oublier qu'il faudrait veiller à éviter tout effet pervers des incitations.

Réduction des risques de catastrophe – Le recours à des obligations catastrophe ou des assurances paramétriques fourniraient une source de financement prévisible en cas de survenance d'une situation d'urgence.
L'assurance paramétrique implique le versement de primes annuelles (cofinancement éventuel sur les fonds de la plateforme et des fonds publics), un multiple de la prime versée étant mis à disposition du pays concerné - ou du GPE - en cas de survenance d'une catastrophe spécifiée (tremblement de terre, par ex.).
S'agissant des obligations catastrophe, il faudrait concevoir une obligation et la mettre sur le marché. Des investisseurs privés fourniraient le financement en échange d'une rémunération annuelle. En cas de survenance d'un événement déclencheur d'une partie ou de la totalité des fonds, les investisseurs renonceraient à leur droit à remboursement. Si aucun événement déclencheur ne survient avant l'échéance de l'obligation, les investisseurs récupèrent leur capital en plus des rémunérations annuelles, et une nouvelle obligation est émise.

Il faudrait aussi étudier ces mécanismes pour déterminer s'ils pourraient être mis en œuvre pour des événements autres que les catastrophes naturelles (conflits par ex.). Les primes d'assurance ou les coupons des obligations doivent être payés chaque année qu'un événement déclencheur intervienne ou non. Toutefois ces coûts annuels pourraient s'avérer nettement inférieurs aux coûts d'obtention d'un financement immédiat par un pays frappé par une catastrophe.

ANNEXE 4 – LES ACTIVITÉS DU GPE DANS LES PAYS FRAGILES ET TOUCHÉS PAR UN CONFLIT[14]

Faits marquants

- **28 pays en développement partenaires du GPE sont considérés comme des pays fragiles et touchés par un conflit** (PFC)[15], soit 46 % de l'ensemble des pays en développement partenaires du GPE.
- **12 plans de transition pour le secteur de l'éducation** sont actuellement mis en œuvre avec le soutien du GPE.
- **4 pays ont bénéficié de financements accélérés d'un montant total supérieur à 22 millions de dollars** (dont 99 % étaient décaissés au 31 janvier 2016).
 - République Centrafricaine : 3 690 000 dollars
 - Tchad : 6 955 170 dollars
 - Somalie (Sud-Centre) : 1 380 000 dollars
 - Yémen : 10 000 000 dollars

Le GPE a posé les bases d'une coordination et d'un dialogue entre les acteurs du développement et de l'aide humanitaire dans des pays aussi divers que le Tchad, le Burundi, la République Centrafricaine, le Soudan du Sud, la Somalie et le Yémen. Grâce à son Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit et à son Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction, le Partenariat mondial a réussi à promouvoir des décisions coordonnées pour une utilisation optimale des ressources dans des situations de crise, par exemple en les réorientant vers des prestataires non gouvernementaux à l'appui de la prestation directe de services durant des crises aiguës.

Selon une étude de 2013 de la Brookings Institution, le GPE a mis en place des « **modalités qui permettent non seulement au GPE de soutenir de nouveaux PFC adhérant au Partenariat, mais également de continuer à soutenir les besoins éducatifs des jeunes lorsque des pays stables connaissent des crises et des catastrophes naturelles** »[16].

1. Introduction

Dans le monde, des millions d'enfants sont touchés par des conflits, des catastrophes naturelles, des situations d'urgence humanitaire complexes, des conflits internes et des contextes fragiles. Plus de la moitié des enfants non scolarisés vivent dans des pays confrontés à la guerre et à la violence, et 100 millions d'enfants et de jeunes sont victimes chaque année de catastrophes et d'aléas naturels. Ils sont dès lors privés de leur droit à l'éducation. Assurer l'accès à l'éducation, c'est protéger les droits des enfants et des jeunes dans des situations où règne le chaos, tout en créant un semblant de normalité et en renforçant la résilience.

Bon nombre de ces enfants n'ont pas eu la possibilité d'aller à l'école ou ont été déscolarisés. Les enfants traversent les frontières ou deviennent des déplacés permanents sans garantie de pouvoir

[14] Le texte de l'annexe 4 est tiré d'une note d'orientation du GPE intitulée « L'action du GPE dans les pays fragiles et touchés par un conflit » (2016), disponible à l'adresse http://www.globalpartnership.org/fr/content/actions-du-gpe-dans-les-pays-fragiles-et-touches-par-un-conflit.

[15] Au total, 22 pays sont classés comme fragiles par la Banque mondiale et 18 comme touchés par un conflit par l'UNESCO, tandis que 12 pays sont inclus dans les deux listes.

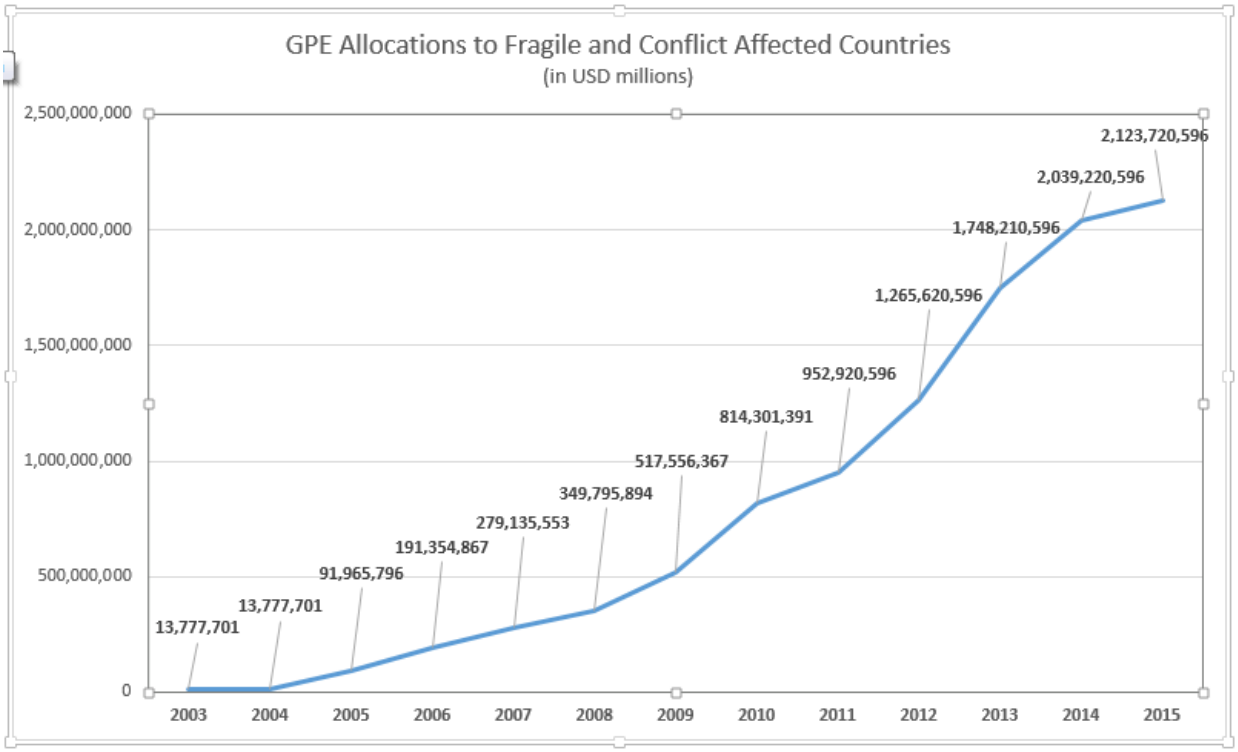
[16] Rebecca Winthrop et Elena Matsui, "A New Agenda for Education in Fragile States" (Working Paper 10, Center for Universal Education, Brookings Institution, 2013), 42–44.

aller à l'école lorsqu'ils arrivent finalement dans des lieux plus sûrs. Plus d'un tiers des enfants réfugiés du monde ne bénéficient toujours pas d'un enseignement primaire et trois sur quatre n'ont pas accès à l'enseignement secondaire. Plus d'un tiers des pays qui accueillent des réfugiés ne leur reconnaissent pas le droit à l'éducation. Plus de 60 % des enfants réfugiés vivent dans des pays partenaires du GPE.

Le GPE est fermement déterminé à s'attaquer à ce problème majeur. La stratégie GPE 2020 — à savoir le nouveau plan stratégique du Partenariat mondial — fait du soutien aux pays fragiles et touchés par un conflit une priorité pour les cinq prochaines années et assure la continuité du renforcement régulier du soutien du GPE aux PFC. La mise en œuvre de cette priorité est facilitée par la participation des pays en situation de conflit et de fragilité aux activités du Conseil et des comités du Conseil du GPE.

L'approche du GPE à l'égard des PFC débute par l'allocation de financements du Partenariat mondial au moyen d'un cadre d'admissibilité et d'allocation qui privilégie les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure où les niveaux de non-scolarisation des enfants sont élevés. Il pondère spécifiquement les allocations au profit des pays fragiles et touchés par un conflit. Cette approche a entraîné une augmentation substantielle de la proportion des financements décaissés au profit des PFC (graphique 1) et du nombre de PFC dans le Partenariat mondial (graphique 2).

Graphique 1 : Allocations du GPE aux PFC



Source : Secrétariat du GPE, 2016

GPE Allocations to Fragile and Conflict Affected Countries (in USD millions)	Allocations du GPE aux pays fragiles et touchés par un conflit (en millions de dollars)

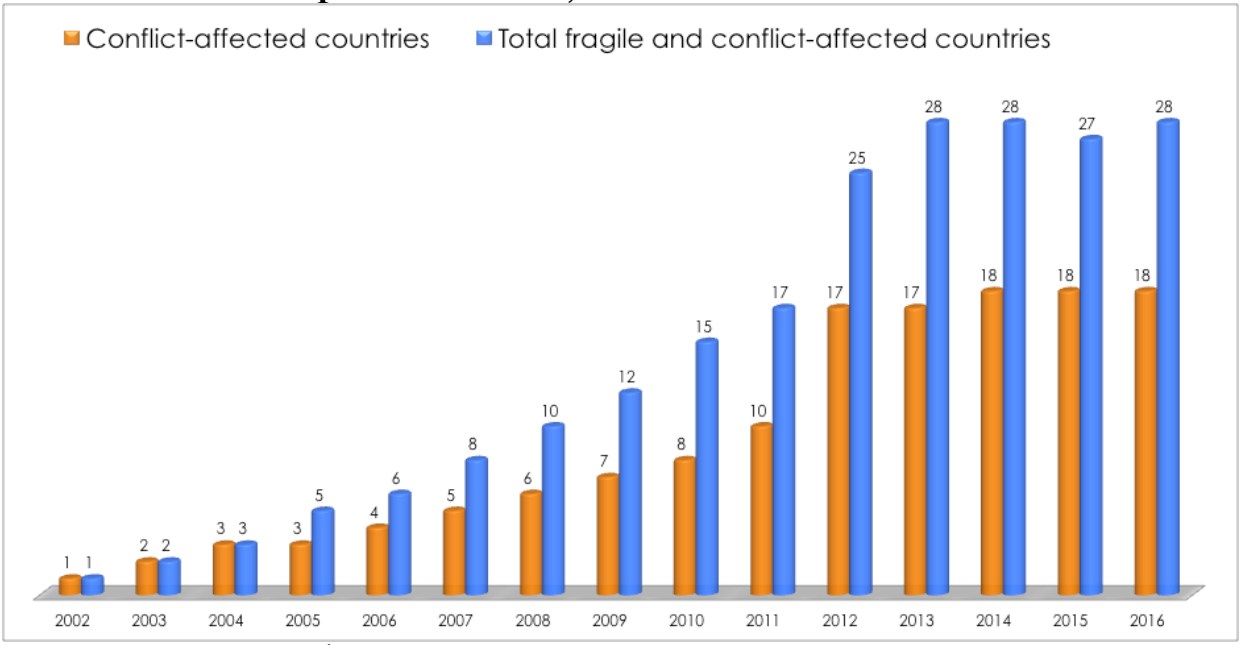
Face aux situations d'urgence et de crises prolongées, le GPE applique une démarche graduelle en introduisant la souplesse nécessaire pour relever les défis et optimiser les résultats des programmes.

Le GPE finance des interventions dans le secteur de l'éducation qui accompagnent les enfants tout au long de la progression de leur pays, de l'étape de la préparation à celle du redressement, afin d'atténuer l'incidence de crises futures. Il est conscient qu'il est essentiel de préserver la continuité des services d'éducation, aussi bien dans le cadre des activités d'aide humanitaire qu'à travers les interventions liées au développement, si l'on veut pérenniser les progrès accomplis par les enfants et les jeunes scolarisés, les enseignants et les systèmes éducatifs.

Le soutien du GPE dans les situations d'urgence comprend quatre volets principaux :

- Le GPE soutient les **plans sectoriels de l'éducation** qui **renforcent la préparation aux situations d'urgence**, l'état de préparation et la planification grâce à ses financements à l'appui de la planification sectorielle.
- Le GPE soutient les **plans de transition pour le secteur de l'éducation**, qui constituent un point de départ unique pour la coordination des interventions lorsque les pays sortent d'une crise — en étant particulièrement conscient de la nécessité de mettre en relation les acteurs de développement, organisés au sein d'un groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), et les acteurs humanitaires (par le biais du Cluster éducation).
- Grâce au mécanisme de **financement accéléré** du GPE, les pays bénéficiant déjà d'une allocation du Partenariat mondial peuvent en tirer jusqu'à 20 % pour satisfaire leurs besoins immédiats lorsqu'une crise survient.
- Les financements du GPE peuvent également être restructurés pour répondre aux besoins immédiats en cas d'urgence et déployés à l'appui de la fourniture directe de services d'urgence au titre du **Cadre opérationnel du GPE pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit**.

Graphique 2 : Nombre de pays fragiles et touchés par un conflit au sein du Partenariat mondial pour l'éducation, 2002-2016



Source : Secrétariat du GPE, États touchés par un conflit cités dans le Rapport mondial de suivi de l'éducation, « Liste harmonisée des situations fragiles » de la Banque mondiale ».

Conflict-affected countries	Pays touchés par un conflit
Total fragile and conflict-affected countries	Total « pays fragiles et touchés par un conflit »

2. Mécanismes de soutien du GPE dans des situations de fragilité et de conflit

a) Plans de transition pour le secteur de l'éducation et plans de préparation à l'échelle de l'ensemble du Partenariat

Au cours du redressement initial, le GPE peut apporter aux pays un appui financier et technique pour les aider à élaborer un plan de transition (ou intérimaire) pour le secteur de l'éducation (PTSE). Ce plan constitue le socle d'une démarche coordonnée par laquelle sont recensées les actions prioritaires à moyen terme.

Le PTSE permet au gouvernement et à ses partenaires d'élaborer un plan structuré pour pérenniser les progrès en vue de garantir le droit à l'éducation et d'atteindre des objectifs éducatifs à long terme. Le PTSE cherche aussi à répondre aux besoins immédiats en fonction du contexte et à promouvoir les mesures nécessaires pour renforcer les capacités du système éducatif.

Un PTSE se traduit par :

- Un cadre commun visant à aider l'État à coordonner les interventions des partenaires de développement et l'aide humanitaire à l'appui de l'éducation. Cette coordination est particulièrement importante dans les cas où sont simultanément présents des partenaires du développement et de l'aide humanitaire et leurs financements. Le PTSE peut également servir d'outil d'harmonisation des activités éducatives en situation d'urgence ou de reconstruction initiale qui sont susceptibles d'être prévues dans un plan d'aide humanitaire assorti de priorités de développement à plus long terme pour le secteur de l'éducation.
- Des calendriers accélérés permettant la réception de fonds nécessaires de toute urgence dans des situations de transition.
- Des plans solides facilitant l'accès à des sources externes de financement de l'éducation.
- Un sentiment d'appropriation — qui facilitera la mise en œuvre du plan — parmi les participants au processus de planification.
- Une « feuille de route » pour quelques programmes d'éducation prioritaires sur trois ans.

En outre, le GPE priorise et incite à l'inclusion d'une planification et d'une préparation aux crises dans les mécanismes de concertation sectorielle et les opérations de planification du secteur de l'éducation. Le GPE utilise les directives révisées relatives à la préparation des plans sectoriels de l'éducation (PSE), élaborées en collaboration avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), pour établir des normes minimales applicables à tous les PSE, ce que le GPE s'est engagé à suivre dans le cadre de la stratégie GPE 2020. Pour être considéré comme crédible, un plan doit comprendre « **une analyse des facteurs de vulnérabilité du pays, tels que les conflits, les catastrophes naturelles et les crises économiques, et doit couvrir les aspects liés à la préparation, la prévention et l'atténuation des risques pour favoriser la résilience du système** »[17].

b) Soutien accéléré dans les situations d'urgence et de redressement initial (adopté par le Conseil en 2012)

Les financements accélérés du GPE permettent des décaissements dans un délai de huit semaines à hauteur de 20 % de l'allocation indicative du GPE au profit d'un pays partenaire. L'emploi des fonds

[17] Voir *Guide pour la préparation d'un Plan sectoriel de l'éducation* et *Guide pour l'évaluation d'un Plan sectoriel de l'éducation*, 2015.

est basé sur l'évaluation des besoins effectuée par le Cluster éducation et convenu par le groupe local des partenaires de l'éducation et le Cluster éducation à l'échelon du pays.

Grâce à ce mécanisme, le GPE peut apporter une assistance rapide aux pays qui sont : i) admissibles aux financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation, ii) touchés par une crise au titre de laquelle un appel humanitaire (mentionnant l'éducation) a été lancé et publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et iii) capables de prouver que les fonds du GPE ne se substitueront pas à ceux de l'État et/ou d'autres bailleurs, mais viendront s'ajouter à d'autres ressources.

Les activités peuvent comprendre notamment, mais pas exclusivement, des mesures d'urgence — mise en place d'abris temporaires, fourniture de repas scolaires, distribution de fournitures scolaires, etc. —, ainsi que des activités essentielles à l'établissement ou à la relance des services d'éducation : construction de salles de classe, rémunération des enseignants, octroi de subventions aux écoles, etc. Un soutien accéléré devra être mis en œuvre dans un délai d'un an, au terme duquel le pays devra avoir demandé les 80 % restants de l'allocation pour financer une programmation du développement à plus long terme. Ce dispositif est de nature à promouvoir le lien entre les interventions d'urgence à court terme et les besoins de développement à plus long terme.

c) Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit (adopté en mai 2013)

En 2013, le GPE a adopté un Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit. Ce cadre a pour objectif de fournir un soutien plus efficace lorsque des situations d'urgence surviennent durant la mise en œuvre de financements du GPE pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation. Cette démarche requiert un examen rapide de la situation par le GLPE, une notification immédiate et l'étude de formules de rechange dans les cas où un agent partenaire ne peut plus mettre en œuvre les activités planifiées du fait d'une crise. Elle impose aussi de réviser de façon efficiente les financements lorsque des ajustements sont nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs découlant d'une situation d'urgence.

En vertu de ce cadre, le GPE peut réallouer les ressources à des activités prioritaires liées à une situation d'urgence, en conservant le même agent partenaire (comme au Yémen en 2015) ou en sollicitant un autre agent partenaire qui peut assurer la continuité des services et des salaires (comme ce fut le cas à Madagascar en 2009 et ça l'est actuellement au Burundi).

3. Priorité accrue accordée par le GPE aux enfants réfugiés et déplacés

Les pays en développement partenaires du GPE abritent un peu plus de trois millions d'enfants réfugiés, soit environ 63 % de la population mondiale d'enfants réfugiés[18] (données du HCR et du GPE). Pourtant, peu de pays partenaires du GPE intègrent les réfugiés dans leur planification du secteur de l'éducation et nombre de ces pays n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs des réfugiés.

Face à cette situation, le GPE fait son possible pour, d'une part, renforcer le Partenariat en intégrant des partenaires clés qui œuvrent pour répondre aux besoins des enfants déplacés touchés par un conflit ou une crise, d'autre part inciter les parties intéressées à accorder une place accrue à l'éducation des populations réfugiées et déplacées dans les plans sectoriels de l'éducation.

[18] Données du HCR et du GPE. Les statistiques du HCR ne tiennent compte que des réfugiés pour lesquels des données démographiques sont disponibles.

Le 15 avril 2016, le GPE et le HCR ont signé un protocole d'accord visant à renforcer leur collaboration et consolider le travail du GPE dans le domaine de l'éducation des réfugiés. Parmi les activités visées par ce protocole d'accord figurent :

- Le renforcement de l'engagement du HCR dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation et de la collaboration entre les partenaires de l'éducation et le HCR afin de promouvoir l'éducation des réfugiés.
- Des travaux ciblés avec les partenaires nationaux de l'éducation sur l'intégration des réfugiés dans les politiques, les plans sectoriels et les budgets du secteur de l'éducation aux niveaux national et infranational.
- La fourniture de conseils techniques aux partenaires nationaux en matière de conception et de mise en œuvre des programmes pour s'attaquer aux principaux problèmes posés par la couverture des besoins éducatifs des réfugiés.
- La mobilisation des partenaires de développement pour que la programmation et les financements bénéficient aux réfugiés dans des contextes de crise prolongés et/ou lorsqu'un renforcement des systèmes nationaux est nécessaire pour inclure les réfugiés.
- Un soutien ciblé aux efforts engagés pour pallier les insuffisances critiques de la fourniture de services éducatifs aux réfugiés, notamment du point de vue de l'éducation des filles et des adolescents, de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires.

4. Résultats du GPE dans les pays partenaires

République centrafricaine (RCA) : redressement initial et coordination

En République centrafricaine, le GPE a contribué à une intervention de redressement initial en octroyant un financement accéléré et en aidant à élaborer un plan de transition pour le secteur de l'éducation. Après la crise de 2013, plus d'un tiers des écoles avaient été endommagées et n'étaient plus opérationnelles. Un financement du GPE d'un montant de 15,5 millions de dollars pour 2014-2015, administré par l'UNICEF, a permis à plus de 100 000 enfants de retourner à l'école. Le financement a aussi permis la fourniture de kits scolaires à plus de 250 000 enfants, la réfection de plus de 250 salles de classe et la création de classes de rattrapage dans des écoles ciblées.

Le GPE a joué un rôle unique pour promouvoir la coordination des bailleurs de fonds en créant le premier groupe local des partenaires de l'éducation de la République centrafricaine (RCA), lequel s'est révélé être un mécanisme de planification important lorsque la crise a frappé. Il a également aidé à mobiliser des financements supplémentaires, alignés sur le plan de transition pour le secteur de l'éducation. Aujourd'hui, les bailleurs de fonds s'alignent pleinement sur le plan sectoriel de la RCA : un programme de l'Union européenne (UE), parfaitement conforme au plan de transition pour le secteur de l'éducation, vient compléter le programme du GPE (il cible les provinces non couvertes par le programme du GPE en fournissant le même ensemble d'interventions). Un programme de l'Agence française de développement aide à rétablir les capacités du ministère de l'Éducation en coordination avec le programme du GPE, des ONG accordent des cofinancements pour la mise en œuvre d'activités par le biais du programme du GPE et le Cluster éducation des acteurs humanitaires collabore étroitement avec le groupe local des partenaires de l'éducation.

Tchad : soutien à une réponse nationale coordonnée à la crise humanitaire

La crise humanitaire survenue dans la région du lac Tchad touche un grand nombre de réfugiés et de rapatriés fuyant les violences dans le nord-est du Nigéria. Cette crise est exacerbée par la baisse des prix du pétrole qui remet en question la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs d'investissement dans l'éducation.

Grâce au soutien du GPE, le Tchad constitue un excellent exemple pour les pays partenaires du GPE en devenant le premier d'entre eux à avoir intégré les réfugiés dans son plan de transition pour le secteur de l'éducation de 2013. Le GPE a ensuite fourni au Tchad deux financements pour la mise en œuvre de son plan de transition pour le secteur de l'éducation (7,06 millions de dollars et 40,14 millions de dollars pour la période 2013-2016). Un appel humanitaire déjà lancé intègre la question de l'éducation et le GPE a confirmé en mai 2015 une allocation indicative de 34,8 millions de dollars au titre de nouveaux financements pour le Tchad. Le GPE soutient l'élaboration du plan sectoriel de l'éducation pour la période 2017-2026.

En mars 2015, au cours de la revue sectorielle conjointe du secteur, une discussion entre le ministère de l'Éducation et ses partenaires de développement a abouti à la décision de mobiliser des financements supplémentaires pour répondre à la crise humanitaire. En vertu de la politique de soutien accéléré du GPE, le Tchad remplissait les conditions nécessaires pour solliciter un financement accéléré de 6,96 millions de dollars axé sur la fourniture de services de base en août 2015.

Le GPE et les membres du GLPE ont travaillé en étroite collaboration avec le Cluster éducation du Tchad pour élaborer un projet d'urgence destiné à lutter contre la crise du secteur de l'éducation dans la région du lac Tchad. Le gouvernement tchadien a choisi pour stratégie de renforcer le système scolaire dans les zones les plus troublées afin que les populations touchées ne se sentent pas abandonnées dans un contexte marqué par d'importantes réductions des dépenses publiques. Cette approche a inclus le versement de subventions pour les enseignants communautaires, l'alimentation en milieu scolaire, la fourniture de micronutriments, la distribution de trousses d'hygiène pour les filles et un soutien à l'éducation civique, en plus de la construction de salles de classe, de toilettes et de points d'eau dans les écoles, la formation continue des enseignants, la distribution de manuels scolaires et l'alphabétisation des jeunes non scolarisés.

Les autorités tchadiennes ont transmis une requête finale de financement accéléré au GPE le 8 janvier 2016. Le financement a été approuvé par le Comité des financements et performances au niveau des pays le 4 février 2016, répondant ainsi à l'engagement du GPE de traiter les demandes de financement accéléré en l'espace de quatre semaines. Les fonds ont été rapidement décaissés à l'UNICEF, partenaire de mise en œuvre du GPE, le 9 février 2016, ce qui atteste la rapidité avec laquelle le GPE peut intervenir pour soutenir les financements accélérés afin de répondre aux crises humanitaires.

République démocratique du Congo (RDC) : soutien à une meilleure planification et au financement national

Le gouvernement a institué en 2010 un accès gratuit à une éducation de qualité pour tous les enfants congolais. Dans de nombreuses villes et de nombreux villages, toutefois, les parents participent toujours au financement des frais d'entretien et d'administration des écoles et même au financement du coût des fournitures et des salaires des enseignants.

Le GPE a aidé la RDC à préparer un plan de transition pour le secteur de l'éducation pour la période 2012-2014, premier plan sectoriel de l'éducation du pays depuis l'indépendance. Stimulé par ce nouveau plan sectoriel de l'éducation, le gouvernement a augmenté la part du budget allouée à l'éducation pour la faire passer de 9 % en 2010 à 16 % en 2013, avec pour objectif d'atteindre 18 % en 2018.

Le GPE soutient actuellement les efforts du gouvernement grâce à un financement de 100 millions de dollars qui couvre la réhabilitation et la construction d'écoles dans les provinces les plus

déshéritées, la distribution de 20 millions de manuels scolaires dans le pays et l'amélioration de la gestion du secteur. Il investit également dans le nouveau plan sectoriel de l'éducation qui comporte une analyse des facteurs de vulnérabilité réalisée avec le soutien de l'IIEP.

Enfin, le GPE aide la RDC à formuler un nouveau PSE pour la période 2016-2025 et à préparer une requête pour un deuxième financement d'un montant de 100 millions de dollars qui sera examinée par le Conseil du GPE en 2016.

Sierra Leone : restructuration du financement durant une urgence sanitaire

En 2015, les progrès du secteur de l'éducation en Sierra Leone ont été massivement fragilisés par la crise du virus Ebola. En réponse à celle-ci, la Sierra Leone (pays partenaire du GPE depuis 2007) a eu recours au *Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit* du GPE afin de restructurer une partie du financement de 17,9 millions de dollars que le GPE lui alloue afin de répondre aux besoins éducatifs immédiats. Les fonds du GPE ont servi à soutenir des programmes radiophoniques et télévisés d'urgence lorsque les écoles étaient fermées et à assurer la sécurité de l'environnement éducatif lorsqu'elles ont rouvert leurs portes.

De même, le GPE s'est montré disposé à restructurer son financement à la Guinée et au Libéria, en maintenant le contact avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation et en suivant de près chaque situation. Cela n'était toutefois pas nécessaire, car ces pays disposaient d'autres sources de financement, ce qui a permis d'axer les financements du GPE sur le processus de transition consistant à passer des activités de lutte contre la crise à la reprise des activités de développement.

Soudan du Sud : associer la riposte humanitaire au développement à long terme

Deux ans après son indépendance, le Soudan du Sud a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation. Ce dernier a soutenu l'élaboration du plan sectoriel de l'éducation du pays et fourni un financement de 36,1 millions de dollars pour soutenir ce plan durant la période 2013-2016.

En décembre 2013, de nouveaux conflits ont éclaté au Soudan du Sud, créant une nouvelle crise humanitaire qui a entraîné le déplacement d'environ deux millions de personnes, dont 500 000 enfants, dans trois États. Le groupe local des partenaires de l'éducation — en concertation avec le Cluster éducation (y compris le ministère de l'Éducation, les bailleurs de fonds et les organismes des Nations Unies) — a été mis à contribution pour définir la meilleure façon d'utiliser les fonds du GPE et d'autres ressources pour faire face à cette crise en s'aidant du Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit.

Le GPE a joué un rôle important en facilitant l'établissement d'un consensus entre ces parties prenantes afin de mobiliser des ressources auprès d'autres bailleurs de fonds au profit du secteur pour soutenir les programmes d'éducation dans les trois États touchés par le conflit. Le financement du GPE a ainsi pu servir à protéger les droits des enfants dans les États non touchés et à soutenir la transition d'un état d'urgence vers un développement à long terme dans les États touchés par le conflit.

Aujourd'hui, le Soudan du Sud achève sa deuxième analyse sectorielle avec le soutien du GPE et procède à la préparation d'un financement du GPE pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation. L'analyse sectorielle inclut une analyse des facteurs de vulnérabilité visant à intégrer les besoins d'urgence dans le PSE. Ainsi, le ministère de l'Éducation prévoit de mettre en place dans ses structures une unité chargée de l'éducation dans les situations d'urgence afin de mieux coordonner les activités de développement et les mesures d'urgence à l'avenir

Somalie : approche innovante de planification de transition du secteur de l'éducation

Après des années de guerre civile, la Somalie a rejoint le GPE en 2012 en tant qu'État fédéral. Plus de 75 % des écoles publiques somaliennes étaient détruites ou fermées et deux générations d'enfants avaient grandi dans une large mesure sans accès à l'éducation de base.

Le GPE a fourni un financement très important à la Somalie et l'a aidée à rallier des soutiens pour un plan de reconstruction du système scolaire national, en œuvrant de façon innovante avec trois régions à l'élaboration de plans de transition pour le secteur de l'éducation. Pour la toute première fois, des PTSE existent maintenant dans les trois régions suivantes : le Sud-Centre, le Somaliland et le Puntland. Ainsi, la Somalie réoriente son action pour donner maintenant plus d'importance à l'amélioration de la planification et de la mise en œuvre des programmes par rapport aux interventions d'urgence fragmentées.

Depuis 2012, le GPE soutient la Somalie en accordant à chacune des trois régions des financements dont le montant total s'élève à 14,5 millions de dollars. Ces ressources ont contribué au paiement des salaires des enseignants, à l'accès des filles à l'école et à des programmes accélérés de formation qui ont permis aux enfants du Sud-Centre de la Somalie de fréquenter les écoles publiques dès le début de l'année scolaire 2013-2014.

La Somalie est actuellement admissible à une allocation supplémentaire de 33,1 millions de dollars au titre d'une deuxième phase de financement.

Yémen

Partenaire du GPE depuis 2003, le Yémen a reçu plus de 120 millions de dollars de financements du Partenariat. Le GPE a soutenu le dernier PTSE du pays pour 2013-2015.

En 2015, l'escalade du conflit a entraîné des perturbations considérables dans le secteur de l'éducation au Yémen. Une réunion d'urgence du groupe local des partenaires de l'éducation a été convoquée par le ministère de l'Éducation afin d'optimiser l'utilisation des fonds du GPE pour faire face à un conflit à l'origine de la non scolarisation de 1,8 million d'enfants.

Grâce au Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit du GPE, environ 10 millions de dollars (sur un financement de 72,6 millions de dollars) ont par la suite été réorientés vers la reconstruction de 150 écoles, l'apport d'un soutien psychosocial à 37 500 filles et garçons et la distribution de fournitures scolaires de base à près de 91 000 enfants.

Plus récemment, durant la réunion du groupe local des partenaires de l'éducation à Amman (Jordanie), les partenaires yéménites se sont engagés à élaborer un PTSE afin d'assurer la continuité des activités d'éducation dans le pays. Le GLPE du Yémen a aidé les partenaires qui ont suspendu leurs activités dans le pays à participer au dialogue sectoriel et leur a donc permis de rester impliqués durant la crise.

5. Conclusion

Les trois principaux mécanismes utilisés par le GPE pour apporter son soutien dans des situations de fragilité et de conflit — financements accélérés, plans de transition pour le secteur de l'éducation et Cadre opérationnel pour un engagement efficace dans les États fragiles et touchés par un conflit — permettent au GPE de s'assurer que ses financements en faveur du secteur de l'éducation ne s'interrompent pas lorsqu'une situation d'urgence survient. Ils permettent également de faire en sorte que les partenaires travaillent ensemble pour identifier les besoins et l'utilisation optimale des

fonds du GPE, comme cela a été le cas en République centrafricaine, au Tchad, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

En outre, le processus permettant de bénéficier d'un financement accéléré impose aux acteurs du développement et de l'action humanitaire d'œuvrer de concert de sorte que leurs interventions contribuent au renforcement des liens entre les interventions d'urgence, de redressement et de développement, et promeuvent une meilleure coordination. Ce modèle a en particulier permis une intervention rapide, un financement pérenne, un alignement et une coordination plus efficaces des bailleurs de fonds dans des pays tels que la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Madagascar, le Yémen et, plus récemment, le Tchad[19]. Comme les cas du Tchad et de la Sierra Leone l'ont montré, les financements du GPE peuvent être engagés rapidement et efficacement pour répondre aux besoins d'urgence.

Le GPE continue d'affiner sa démarche en matière de politiques et de programmes en vue d'accroître l'appui au secteur de l'éducation dans les situations de crise, de combler les lacunes et de résoudre les problèmes :

- Le Cadre opérationnel pour un engagement efficace dans les États fragiles et touchés par un conflit et le mécanisme de financement accéléré qui l'accompagne obligent à choisir entre les besoins d'urgence et les besoins de développement, en vertu de quoi les fonds alloués pour répondre à une crise ne viennent pas en complément aux fonds existants consacrés au développement. Alors que certains pays choisissent d'utiliser les financements du GPE pour répondre aux besoins d'urgence, dans l'ensemble les gouvernements tentent généralement de mobiliser des fonds auprès d'autres sources lorsque cela est possible et conservent les financements du GPE pour les consacrer à la réalisation d'objectifs de développement à plus long terme. Le Soudan du Sud a par exemple fait ce choix lorsque la crise s'est intensifiée et que l'on a débattu d'une éventuelle réallocation des fonds du GPE et décidé d'y renoncer en 2014.

- Bien que plus de la moitié des enfants réfugiés du monde vivent dans des pays partenaires du GPE, rares sont les pays qui les intègrent dans leurs plans et programmes sectoriels de l'éducation, à l'exception notable du Tchad. Ces pays peuvent faire davantage pour intégrer l'éducation des réfugiés dans leurs plans et programmes nationaux.

- Les modèles d'admissibilité et d'allocation du GPE ne permettent pas de réagir à une dégradation rapide des systèmes éducatifs de pays et de régions qui ne comptent pas déjà parmi les partenaires du GPE. Par exemple, selon les données de 2014 publiées en 2016, la Syrie est désormais admissible aux financements du GPE, car plus de 15 % des enfants du pays ne sont pas scolarisés dans l'enseignement primaire et le revenu par habitant est inférieur à 2 500 dollars. Le GPE n'a pourtant pas été en mesure d'aider la Syrie durant la crise et a donc manqué l'occasion de fournir une éducation aux millions d'enfants non scolarisés qui en sont victimes.

Compte tenu de l'insuffisance significative des financements d'urgence en faveur de l'éducation et du fait que tant d'enfants touchés par des conflits et des crises vivent dans des pays partenaires du GPE, ce dernier a conscience de la nécessité de renforcer ses interventions. Il convient de considérer l'approche actuelle du GPE comme une base solide et un modèle pour de futures actions tout en réalisant qu'elle doit être élargie pour pouvoir répondre à ces problèmes.

[19] Voir *GPE Portfolio Review 2015* et Menashy et Dryden-Peterson, 2015a et 2015b.

Bibliographie

Partenariat mondial pour l'éducation. *Plan stratégique 2012-2015*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2012. http://www.globalpartnership.org/fr/content/plan-strat%C3%A9gique-2012-2015.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Rapport sur les résultats de l'éducation : relever les défis des données, du financement et de la fragilité*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2013. http://www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-2013-sur-les-resultats-education.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Cadre opérationnel du GPE pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2013. http://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-operationnel-appui-efficace-etats-fragiles.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Rôle du Partenariat mondial dans les situations de crise humanitaire et d'urgences complexes*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2014. http://www.globalpartnership.org/fr/content/r%C3%B4le-du-partenariat-mondiam-dans-les-situations-de-crise-humanitaire-et-durgences-complexes.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Guide pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2015. http://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-plan-sectoriel-deducation.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2015. http://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-levaluation-dun-plan-sectorial-deducation.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2015. http://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-directeur-acceleration-appui-situations-durgence.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Examen annuel du portefeuille du GPE 2015*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2015. http://www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-du-comite-des-financements-et-performances-au-niveau-des-pays-examen-du-portefeuille.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Plan intérimaire pour le secteur de l'éducation*. Washington : République du Mali, 2015. http://www.globalpartnership.org/content/interim-education-sector-plan-mali.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Plan de transition pour le secteur de l'éducation*. Washington : République centrafricaine, 2015. http://www.globalpartnership.org/fr/content/republique-centrafricaine-strategie-nationale-du-secteur-de-leducation.

Partenariat mondial pour l'éducation. *Modèle de financement du GPE*. Washington : Partenariat mondial pour l'éducation, 2015. file:///C:/Users/wb485119/Downloads/2015-06-gpe-funding-model%20(1).pdf.

Menashy, Francine et Sarah Dryden-Peterson. “The Global Partnership for Education’s evolving support to fragile and conflict-affected states.” *The International Journal of Educational Development* 44 (2015): 82–94.

Menashy, Francine et Sarah Dryden-Peterson. “The Global Partnership for Education and the Evolution of Engagement in Contexts of Conflict and Fragility.” *NORRAG NEWSbite* (blog), February 16, 2015. https://norrag.wordpress.com/2015/02/16/the-global-partnership-for-education-and-the-evolution-of-engagement-in-contexts-of-conflict-and-fragility/.

Winthrop, Rebecca et Elena Matsui. “A New Agenda for Education in Fragile States.” Working Paper 10, Center for Universal Education, Brookings Institution, Washington, DC, 2013. http://www.brookings.edu/~/media/Research/Files/Papers/2013/08/education-agenda-fragile-states-wi